

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} mars 2018

	Page
1. Appel.....	157
2. Approbation de l'ordre du jour.....	157
3. Approbation du PV du 7 décembre 2017.....	157
4. Approbation du PV du 14 décembre 2017.....	158
5. Démissions.....	158
6. Assermentations.....	159
7. Communications du Président.....	160
8. Communications de la Municipalité.....	162
9. Nomination d'un membre à la Commission des pétitions.....	162
10. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des affaires immobilières.....	163
11. Préavis n° PR17.30PR concernant la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Giancarlo Valceschini : « Un plan directeur du sport pour une politique de soutien claire et transparente » Rapporteur : M. Ruben RAMCHURN.....	163
12. Préavis n° PR17.31PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 6'195'000.-, incluant le montant du crédit d'étude de CHF 740'000.- accordé dans le cadre du préavis PR13.43, du 17 décembre 2013, pour la réalisation d'une salle de gymnastique et de deux salles de rythmique à la rue Pestalozzi. Rapporteur de majorité : M. Marc NICODET Rapporteur de minorité : M. Daniel COCHAND.....	166
13. Motion de Mme Aude BRIAND du 5 octobre 2017 « Pour une politique en matière de gestion du patrimoine immobilier de la commune ». <i>Transformée en Postulat</i> Rapporteur : M. Philippe PAVID remplaçant François ARMADA.....	179
14. Postulat de Mme Fanny SPICHIGER du 5 octobre 2017 « Pour une réflexion autour de la création d'un espace de consommation sécurisé et supervisé » Rapporteur de majorité : M. Maximilien BERNHARD Rapporteuse de minorité : M. Mireille SCHOLDER.....	181
15. Propositions individuelles et interpellations.....	188
15.1 Une Question de M. le Conseiller Bart WIND (Déploiement de la fibre optique par Swisscom).....	188
15.2 Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Parking relais).....	192
15.3 Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Plan directeur communal).....	193
15.4 Une Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI (Intervention PNV lors d'un conflit de travail).....	196
15.5 Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (PNV articles parus dans la presse).....	197
15.6 Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Projet Kindercity).....	201
15.7 Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Compagnies privées de bus low-cost).....	202

15.8	Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Postulat 02.11.2017 Taxe équipement communautaire: proposition date examen commission).....	204
15.9	Un Remerciement de M. le Conseiller Ramesh VASWANI (Aux SDIS, PNV et PCi pour leur travail lors de l'incendie du Moulin le 06.02.2018).....	205
15.10	Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Déneigement, quelle priorité ?)	205
15.11	Une Intervention de Mme la Conseillère Aude BRIAND (Annonce d'un dépôt d'un recours administratif pour non-respect article 106 pour le traitement du PR17.31PR)	206

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1^{er} mars 2018

Présidence

Monsieur Pascal GAFNER, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Marie-Christine BERNEY, Cinzia GALLI RATANO, Rosamonde GUIGNARD, Mireille MATHYS, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Marceline MILLIOUD, Claire MONZIES, Harmony PILLADO, Pierrette ROULET-GRIN, Fanny SPICHIGER, Guisepe ALFONZO, François ARMADA, Robin DELISLE, Nicola DI MARCO, Zamir DUSHAJ, David GRANDJEAN, Maketa Avelino PINTO, Laurent ROQUIER et Yves VUAGNIAUX.

Membres absents :

MM. les Conseillers : Laurent GILLIARD et Nuri HAJDARI.

Membres présents	79
Membres excusés	19
Membres absents	2
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PV
DU 7 DÉCEMBRE 2017

Nous avons remarqué une erreur à la page 113. Nous avons omis de préciser dans la décision du Conseil traitant le PR17.14PR concernant le réaménagement de la Salle des Débats que les

articles 1, 2 et 3 ont été refusés.

Nous vous proposons de compléter cette décision en précisant Article 1 Refusé, Article 2 Refusé, Article 3 Refusé et pas de modification pour l'article 4 qui a été accepté.

Quelqu'un a-t-il d'autres remarques à formuler sur le procès-verbal du 7 décembre 2017 ?

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017, avec les modifications proposées, est approuvé à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

**4. APPROBATION DU PV
DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 14 décembre 2017** n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

5. DÉMISSIONS

En date du 14 décembre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Cher Président,

Je suis dans le regret de vous annoncer mon départ. En effet, au vu de mon déménagement futur dans le canton voisin, je ne pourrai plus assumer mon mandat de Conseiller communal. Mon mandat prendra fin au 31 décembre 2017.

J'ai eu un énorme plaisir à tenir cette fonction. Elle m'a permis de rencontrer des personnes très intéressantes et de mieux comprendre la vie politique de notre commune.

Je souhaite aux élus de poursuivre leur mandat en conservant leur engagement et leur dévouement pour notre belle commune.

S'ensuivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Michaël TÜLLER.

M. Michaël TÜLLER a accédé à ce Conseil au début de cette législature, soit en juillet 2016 pour le parti UDC. Dès cette date, il a été membre de la Commission des pétitions.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Michaël TÜLLER pour son engagement au sein de notre Conseil, de sa Commission des pétitions et de ses diverses commissions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 8 janvier dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains et ce à réception de celle-ci.

Pour des motifs personnels et qui n'ont absolument rien à voir avec une quelconque maladie, groupe politique ou avec qui que ce soit d'autre par ailleurs, je n'ai plus la motivation d'assumer ma place au sein du législatif yverdonnois et je préfère ainsi laisser ma place à une personne qui pourra s'engager pleinement sans aucune pression.

Après plusieurs législatures je garderai en votre compagnie d'excellents souvenirs et plus particulièrement des échanges constructifs avec des collègues conseillers de tout bord politique

qu'ils soient, notamment dans les quelques commissions de préavis.

Natif d'Yverdon-les-Bains, j'ai vu notre magnifique ville pleine d'atout grandir et évoluer, je suis persuadé que l'avenir nous réservera de belles surprises et de beaux projets, pour le développement économique et le bien-être de ses habitants, grâce à la compétence de chacune et chacun d'entre vous.

Merci à toutes et à tous pour ces bons moments passés au sein de ce Conseil et n'oubliez pas que vous œuvrez pour le bien de notre Commune et que vous devez mettre de côté les querelles droites/gauches.

Je ne saurai finir sans une citation de John Fitzgerald KENNEDY :

« Le vrai politique, c'est celui qui sait garder son idéal tout en perdant ses illusions »

Je vous souhaite à toutes et tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Patrick DÉRIAZ.

M. Patrick DÉRIAZ a accédé à ce Conseil en juin 2010 pour le parti PLR jusqu'à la fin de la législature en juin 2011. Puis, il a à nouveau accédé à ce Conseil pour le même parti en décembre 2012 jusqu'à la fin de la législature en juin 2016. Ensuite, il a accédé à ce Conseil pour le groupe PLR et Centre Droite en février 2017 jusqu'en janvier 2018. Il fût membre de la Commission des affaires immobilières d'avril à juin 2011.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Patrick DÉRIAZ pour son engagement au sein de notre Conseil, de sa Commission des affaires immobilières et de ses diverses commissions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

6. ASSERMENTATIONS

La démission de Mme Véronique CZÁKA annoncée lors de notre séance du 14 décembre 2017, ainsi que les démissions de MM. Michaël TÜLLER et Patrick DÉRIAZ laissent le Conseil communal avec trois sièges vacants.

M. Florent MICHAUD, premier des viennent-ensuite de la liste VERTS, né en 1986 et domicilié à la rue des Alpes 1 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Véronique CZÁKA.

Mme Bahija RANDIN, première des viennent-ensuite de la liste complémentaire UDC, née en 1960 et domiciliée à l'avenue Kiener 69 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Michaël TÜLLER.

M. Patrick ECOFFEY, premier des viennent-ensuite de la liste PLR-CD, né en 1977 et domicilié à la rue d'Orbe 23 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Patrick DÉRIAZ.

Je prie Mme Bahija RANDIN, M. Florent MICHAUD et M. Patrick ECOFFEY de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mme Bahija RANDIN, M. Patrick ECOFFEY et M. Florent MICHAUD, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Pascal GAFNER.

Mme Bahija RANDIN : « Je le promets »

M. Patrick ECOFFEY : « Je le promets »

M. Florent MICHAUD : « Je le promets »

MM. les Conseillers je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. Un bon retour également à M. Florent MICHAUD qui a siégé lors de la législature précédente de juin 2014 à juin 2016.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de notre scrutateur, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

7. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Séance du Conseil communal à l'Aula Magna

Votre Bureau s'est penché sur la problématique de la Salle des Débats suite au refus du préavis PR17.14PR qui émanait d'une volonté de celui-ci de trouver une solution pour la bonne tenue de nos séances du Conseil communal.

Il est vrai que la disposition choisie par le Bureau à l'époque et emmenée devant ce Conseil par notre ancien collègue, Yann MAMIN, posait plusieurs difficultés et nous nous en sommes rendu compte lorsque nous avons pris connaissance du préavis édité par la Municipalité.

Il y a eu trois propositions de réaménagement de la Salle des Débats ces dernières années, mais aucune n'a convaincu notre Conseil. C'est pourquoi, votre Bureau a retenu une quatrième alternative en trouvant une salle plus spacieuse, déjà imaginée d'ailleurs par certains Conseillers, proche de l'Hôtel de Ville et qui pouvait répondre aux différentes attentes de ce Conseil.

Après en avoir parlé avec M. le Syndic, le Bureau a décidé d'effectuer une séance test afin de se rendre compte de ce nouvel environnement et c'est la salle de l'Aula Magna qui nous paraissait être la plus adéquate.

Cette salle, dont le nom désigne la plus grande salle du château, fût construite en 1267 lors de la construction du château. Au Moyen-Age, elle servait de lieu de réception et aux officialités. Puis de 1804 à 1825, elle était partagée en plusieurs pièces afin de répondre à la demande de l'institut Pestalozzi.

De 1838 à 1960 elle servira pour les écoles avec notamment une partie équipée d'un laboratoire de physique et de chimie et de salles de classe diverses.

C'est en 1972, après d'importants travaux, que cette salle sera inaugurée dans sa configuration actuelle.

Pour réaliser cette séance, dans cette salle des plus historiques, il aura fallu plusieurs rencontres sur place avec les différents acteurs concernés afin d'étudier les variantes possibles d'aménagement. La disposition qui vous est proposée ce soir est celle qui a été retenue par le Bureau qui a travaillé en étroite collaboration avec le Service des bâtiments.

Si cette séance a été rendue possible, c'est grâce au travail de notre secrétariat du Conseil, à nos huissiers de l'Hôtel de Ville, au personnel du Service des bâtiments et du Service informatique, des intendants de l'Aula Magna, de notre archiviste adjointe pour avoir retracé son histoire, de notre partenaire pour la retransmission audio-visuelle Sonomix, de la commune de Morges pour nous avoir mis à disposition gracieusement les tables de leur conseil et de la société Tubac à Yverdon-les-Bains pour nous avoir mis à disposition les tables de la première rangée.

Au nom du Conseil communal, j'aimerais tous les remercier chaleureusement pour leur

dévouement et leur engagement dans ce projet qui je l'espère vous séduira.

Voici encore quelques points que nous aimerions vous préciser sur cette salle :

- Concernant les tables, vous avez deux dimensions de table différentes ce soir, la première rangée de 150 x 50 cm permettrait d'avoir trois couloirs pour circuler mais un espace de travail plus restreint, tandis que les autres rangées sont des tables de 180 x 40 cm qui permettraient, elles, d'avoir que deux couloirs mais un espace plus aisé pour les Conseillers.
- L'acquisition de nouvelles tables pour les séances du Conseil communal permettrait de remplacer les tables existantes qui sont en mauvais état et garantirait de conserver la polyvalence pour l'ensemble des utilisateurs que cette salle possède déjà.
- La disposition de ce soir respecte les normes de sécurité en vigueur.
- La structure de l'estrade est déjà existante et ne nécessiterait que peu d'aménagement pour la mettre en place.
- La technique est déjà en place mais nécessiterait quelques améliorations pour la rendre plus agréable.
- Cette salle dispose d'un éclairage et d'une acoustique intéressante.
- Les accès sont plus aisés pour les personnes à mobilité réduite.
- L'investissement financier serait certainement moins conséquent que les solutions précédentes.
- Et enfin sachez que les frais liés à cette phase test seront pris en charge par le Bureau du Conseil communal à la demande de la Municipalité, ces frais n'incluent pas les nombreuses heures de travail des services mais les frais liés au matériel supplémentaire que nous avons dû louer à cette occasion. Le montant s'élève à CHF 2'200 rabais de partenariat inclus.

J'invite les Conseillers à faire un retour de cette expérience, des points à améliorer par exemple, à vos présidents de groupe qui les feront ensuite suivre au secrétariat du Conseil communal. Nous pourrions ainsi transmettre un rapport de cette expérience à notre Municipalité.

Je vous remercie pour votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Annonce dans le journal
La Région*

Nous vous informons qu'une coquille s'est malheureusement glissée dans les signatures de l'annonce parue dans La Région du jeudi 22 février dernier. Elles ne correspondent pas à l'ordre du jour officiel pour la séance du Conseil communal du jeudi 1^{er} mars 2018 signé par M. Pascal GAFNER, Président et Mme Sylvie HOFSTETTER, Secrétaire adjointe.

La Région Nord vaudois présente ses sincères excuses à Mme HOFSTETTER et appliquera une réduction de CHF 50 sur le montant initialement prévu pour l'annonce.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de
Mme Marinette MILLIET*

En date du 17 janvier dernier, j'ai reçu un courrier de Mme Marinette MILLIET concernant les containers de la déchetterie à la rue Graveline vis-à-vis de la Ferme Freymond qui sont régulièrement pleins et débordent. Chacun y dépose bouteilles en pet et en verre n'importe comment ! Elle se demande s'il ne serait pas utile d'ajouter un autre point de dépôt.

Dans sa séance du 22 janvier dernier, le Bureau du Conseil communal en a pris acte. L'objet de cette requête étant de compétence municipale, il a été transmis à la Municipalité pour suite à donner.

Le 19 février dernier, le Bureau du Conseil communal a reçu une copie de la réponse de la

Municipalité à Mme Marinette MILLIET informant cette dernière que l'installation d'un autre PCS n'est, à ce jour, pas envisagée.

Cependant, une restriction d'accès sera mise en place dans le courant de l'année 2018, identique au point de collecte de la rue St-Georges. Pour accéder au point de collecte, les usagers devront se munir de leur carte d'accès STRID.

La Municipalité est consciente que malgré ses efforts en sensibilisation et communication auprès des usagers, une minorité ne respecte pas le règlement, ce qui engendre ce type de problématique.

Ce courrier est disponible auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la profonde tristesse d'apprendre le décès de Mme Elisabeth FIVAZ, maman de Jacques et grand-maman de Véronique.

Au nom du Conseil communal, je tiens à vous exprimer, chers Jacques, Véronique et famille, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Bart WIND
- Deux Questions de M. le Conseiller Pierre HUNKELER
- Une Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI
- Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI
- Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET
- Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN
- Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- Un Remerciement de M. le Conseiller Ramesh VASWANI

8. **COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

9. **NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION DES
PÉTITIONS**

M. le Président Pascal GAFNER :

Suite à la démission de M. Michaël TÜLLER du Conseil communal, la Commission des pétitions se retrouve avec un siège à pourvoir comme membre.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Le groupe UDC vous propose la candidature de M. Christophe BURDET comme membre à la

Commission des pétitions.

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci Mme la Conseillère.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Christophe BURDET est nommé membre de la Commission des pétitions.**

M. le Conseiller, je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission thématique.

**10. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
DES AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

M. le Président Pascal GAFNER :

Suite à la démission de Mme Véronique CZÁKA du Conseil communal, la Commission des affaires immobilières se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Le groupe des Verts vous propose le nom de Mme Fanny SPICHIGER.

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci Mme la Conseillère.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER est nommée membre suppléante de la Commission des affaires immobilières.**

Mme la Conseillère, je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission thématique.

**11. PRÉAVIS
N° PR17.30PR**

CONCERNANT LA RÉPONSE À LA MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL GIANCARLO VALCESCHINI : « UN PLAN DIRECTEUR DU SPORT POUR UNE POLITIQUE DE SOUTIEN CLAIRE ET TRANSPARENTE »

RAPPORTEUR : M. RUBEN RAMCHURN

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Anne-Louise GILLIERON, Léa ROMANENS remplaçant Céline EHRWEIN NIHAN, Brian OOSTERHOFF remplaçant Jean-David CHAPUIS, David GRANDJEAN, Ruben RAMCHURN remplaçant Aude BRIAND, Giancarlo VALCESCHINI et Yves VUAGNIAUX.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Ruben RAMCHURN relève les considérations de la commission : une des premières innovations du projet est de permettre aux acteurs locaux pluridisciplinaires, ainsi qu'aux différents services de la Municipalité de se parler, alors que jusque-là, le travail tendait à se faire

en silo. A titre d'exemple, on peut notamment citer le développement de Sports 5, qui devrait impliquer la culture et les sports. Le plan du sport donne de la crédibilité à niveau du Canton, puisqu'Yverdon n'est que la deuxième ville du Canton à publier un tel document.

Puis, il énumère les vœux de la commission :

- Vœu 1 : Penser à un système de rémunération des bénévoles des clubs via un système de points qui pourraient être pris en compte dans l'attribution de subventions.
- Vœu 2 : Prioriser un axe fort sur le sport libre. Les sociétés locales devraient trouver leur chemin grâce au guide des sociétés, il convient donc d'être attentif à ne pas oublier les différentes formes de sport libre.
- Vœu 3 : Intégrer dans le plan directeur les nouvelles formes de sports, tel que le drone racing et le e-sport. Une ville qui se met en avant au travers de la technologie comme Yverdon aurait tout à gagner à être la première ville de Suisse romande à organiser une course de drones et à autoriser la pratique sur quelques espaces définis, moyennant des contraintes d'altitude et de poids (par exemple 50 mètres et 500 grammes maximum).
- Vœu 4 : Considérer les opportunités de collaboration avec JECOS afin d'utiliser le sport comme moyen d'occupation des jeunes difficiles ou désœuvrés.
- Vœu 5 : De ne pas oublier de considérer également les clubs sportifs peut-être moins prompts à solliciter des aides, malgré qu'ils s'entraînent de manière relativement rustique, tel que le Rugby Club ou le Club de Boxe.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté avec 1 abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté avec 1 abstention.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Florent MICHAUD :

Si les Verts acceptent ce préavis et sont globalement satisfaits de ce plan directeur des sports, le groupe souhaite toutefois émettre un vœu :

Il considère que le plan d'action qui suivra ce plan directeur des sports devrait également être communiqué de manière active au Conseil communal et présenté par exemple à la commission des sports. En effet, le plan d'action étant tout aussi important que le plan directeur, c'est lui qui verra naître les mesures concrètes et impactera potentiellement les futurs budgets. Cela ferait donc sens que la commission des sports puisse avoir une présentation détaillée de ce futur objet afin de pouvoir mieux le relayer auprès des différents groupes.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On a entendu un certain nombre de vœux ce soir, ceux de la commission, ceux du groupe des Verts.

Et je crois que c'est très volontiers que la Municipalité peut adhérer aux vœux des uns et des autres et on va essayer d'y répondre.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Evidemment an tant que motionnaire, je tiens à prendre brièvement la parole pour relever la qualité et le soin qui ont été apporté à la réponse à la motion, mon intervention de septembre 2014, car le contenu qui nous a été présenté me satisfait évidemment pleinement.

Je tiens quand même à relever le fait que l'entrée en fonction de la cheffe du service, Mme Ophélie DYSLI-JEANNERET, a permis de reprendre le travail du précédent préavis de manière tout à fait opportune puisque la nouvelle mouture qui nous a été présentée est le reflet d'un travail que je considère d'amplitude et la consultation du projet qui a été réalisée du plan directeur des sports a donné de précieuses indications sur les attentes des associations sportives et des milieux concernés, finalement un public assez large.

Le résultat est donc à la hauteur des attentes. J'espère qu'il répond en grande partie à celles de ce Conseil qui avait largement soutenu la motion.

Mais, il n'en n'est pas moins vrai que sans actions concrètes et sans moyens, le plan directeur ne restera qu'un plan d'intention.

J'invite donc, comme l'a fait mon préopinant, notre Municipalité et son Service des sports à redoubler d'efforts pour poursuivre le travail entamé et développer des actions qui nous ont d'ores et déjà été promises.

Il faudra encore que la Ville ait les moyens de ses ambitions tant il est vrai que le développement des activités sportives pour tout public n'apporte que des avantages : bien-être, santé, cohésion sociale, lieu d'apprentissages, du respect notamment, lieux d'expression de joies mais de frustrations aussi face à la défaite. Apprendre à se relever, apprendre de ses échecs pour mieux rebondir, le sport est une école de la vie.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR17.30PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : de prendre acte du plan directeur du sport et de l'activité physique ;

Article 2 : d'accepter la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Giancarlo Valceschini : « Un plan directeur du sport pour une politique de soutien claire et transparente », déposée le 4 septembre 2014 et prise en considération par le Conseil communal le 4 décembre 2014.

12. PRÉAVIS
N° PR17.31PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 6'195'000.-, INCLUANT LE MONTANT DU CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 740'000.- ACCORDÉ DANS LE CADRE DU PRÉAVIS PR13.43, DU

Composition de la
commission

17 DÉCEMBRE 2013, POUR LA RÉALISATION D'UNE SALLE DE GYMNASTIQUE ET DE DEUX SALLES DE RYTHMIQUE À LA RUE PESTALOZZI.

RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. MARC NICODET

RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. DANIEL COCHAND

Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Anne GANDER, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Daniel COCHAND, Pierre HUNKELER, Marc NICODET et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu une copie des rapports de majorité et minorité de la Commission.

M. Marc NICODET, rapporteur de la majorité, relève la proposition d'amendement : la Commission vous propose un amendement de l'article 2 du préavis afin de clarifier les montants déjà accordés dans le cadre du préavis PR13.43. En effet, le montant de CHF 740'000.- accordé le 6 février 2014 n'était pas entièrement destiné à un crédit d'étude, mais couvrait un crédit d'étude de CHF 490'000.- et un crédit d'investissement de CHF 250'000.- pour la démolition de la salle de gymnastique Pestalozzi existante. L'article 2 amendé est donc libellé comme suit :

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 6'195'000.-, incluant le montant **des crédits d'étude de CHF 490'000.- et d'investissement de CHF 250'000.- (pour les travaux de démolition du bâtiment existant)** accordés dans le cadre du préavis PR13.43, du 17 décembre 2013, lui est accordé à cet effet.

Il donne ensuite lecture des conclusions de son rapport.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Dotés d'un préavis et de deux rapports de commission, vous avez pris la mesure de plusieurs enjeux liés à ce préavis.

Les commissaires minoritaires désirent rappeler avec force qu'ils soutiennent le projet de reconstruction et souhaitent sa rapide réalisation même s'ils doutent du réalisme du planning annoncé.

M. le Président Pascal GAFNER :

M. le Conseiller, est-ce que vous vous en tenez au rapport ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Est-ce que ce que je dis là n'est pas dans le rapport ?

M. le Président Pascal GAFNER :

Je suis juste en train de chercher, mais si ça l'est ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je m'excuse, j'ai une voix « off » qui m'est tombée dessus.

M. le Président Pascal GAFNER :

Est-ce que vous vous tenez à la lecture du rapport, M. le Conseiller ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je ne veux pas vous lire tout le rapport, je veux vous donner quelques points de ce rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Alors, merci de vous tenir au rapport si ce n'est pas le cas.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Vous m'interrompez si j'ai mal compris ce que j'ai à faire.

Notre rapport a montré la pénible conduite de ce projet et sa trop longue durée, un projet, qui au stade actuel, a concerné deux Municipalités avec cependant de nombreux acteurs identiques. Si des augmentations de coût sont toujours désagréables, elles peuvent néanmoins être explicables et acceptables. Mais il n'y a pas que cela. Nous avons soulevé de nombreux points insatisfaisants, dont celui du choix d'un projet certes beau mais plus coûteux qu'un autre qui faisait pourtant partie des projets retenus, celui de certaines études à notre avis inutiles et celui d'un préavis qui mélange bien trop de choses et qui manque de transparence financière.

Il reste aujourd'hui beaucoup d'inconnues pour un projet que la Municipalité considère comme abouti et pour que les travaux de reconstruction puissent sans autre démarrer.

La station électrique ne paraît pas être en passe d'être démolie actuellement dans le respect du planning proposé parce que ce planning n'est pas réaliste et que certaines conditions nécessaires ne sont pas remplies. Et il n'existe ainsi à l'heure actuelle aucun vrai plan de stationnement de substitution durant les travaux.

Ainsi donc maintenant je vous lis les conclusions elles-mêmes :

Considérant que la Municipalité affirme disposer d'un projet solide et s'estime en mesure de lancer la réalisation des travaux nous proposons un article 1 amendé :

Article 1 amendé :

La Municipalité est autorisée à entreprendre **les travaux de démolition de la sous-station Château 2**, les travaux de réalisation d'une salle de gymnastique et de deux salles de rythmique et de locaux annexes à la rue Pestalozzi.

Considérant que la Municipalité doit satisfaire aux exigences de l'article 106 et présenter un nouveau préavis pour le dépassement du crédit accordé pour les études nous proposons un article 2 amendé, d'un montant de CHF 5'995'000, comprenant un crédit d'ouvrage de CHF 5'255'000 auquel s'ajoutent les deux montants du PR13.43PR soit au total CHF 5'995'000.

Article 2 amendé :

Un crédit d'investissement de CHF 5'995'000.-, incluant les montants **de CHF 250'000.- pour la démolition et CHF 490'000.- pour le crédit d'études**, accordés dans le cadre du préavis PR13.43, du 17 décembre 2013, **et un crédit d'ouvrage de CHF 5'255'000**, lui est accordé à cet effet.

Il est essentiel que l'article 106 soit respecté et que la Municipalité rédige rapidement deux documents : une communication au sujet du dépassement et un préavis pour un crédit complémentaire. Les commissaires minoritaires vous invitent, Mmes et MM. les Conseillers à voter les articles 1 et 2 amendés pour tenir compte des réalisations à entreprendre et l'article 3 inchangé.

Discussion sur article 1

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la minorité de la commission soit :

*Proposition
d'amendement*

**Article 1
amendé :**

La Municipalité est autorisée à entreprendre **les travaux de démolition de la sous-station Château 2**, les travaux de réalisation d'une salle de gymnastique et de deux salles de rythmique à la rue Pestalozzi.

*Discussion sur
proposition
d'amendement*

J'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'aurais souhaité avoir quelques précisions concernant la sous-station électrique SEY puisqu'apparemment, elle ne pourrait pas être faite dans les temps. Juste savoir qu'est-ce qui va se passer, son emplacement, où est-ce que ça en est un petit peu, histoire de mieux comprendre l'ensemble de ce dossier plutôt complexe.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Vous êtes effectivement bien renseigné M. le Conseiller, il y a effectivement un problème avec la reconstruction de la sous-station électrique du Château.

Nous venons de découvrir - et j'insiste sur ce terme parce que ça peut sembler un peu étrange que les rapports soient sortis et que les préavis soient sortis alors que nous ne vous ayons pas communiqué cela - nous venons de découvrir que lors de la mise à l'enquête complémentaire de la reconstruction de la sous-station électrique du Château, le Dicastère des énergies a effectivement négligé une servitude de restriction à bâtir en faveur de la parcelle voisine. Cette servitude signifie que, bien que le permis de construire de cette station a été accordé et qu'il n'y a pas eu d'opposition comme c'est signalé dans les différents rapports, le propriétaire de la parcelle voisine est en droit de bloquer les travaux si telle est son intention.

Suite à cette situation, évidemment, nous sommes en négociation actuellement avec ce propriétaire, mais parallèlement nous sommes en train d'examiner quelques alternatives - j'insiste sur ce terme « quelques alternatives » - au premier rang desquelles, par exemple, le maintien de la sous-station électrique actuelle puisque techniquement, strictement rien ne s'y oppose en l'état. Actuellement, nous travaillons comme Dicastère à trouver une solution qui permette au chantier de se dérouler le plus rapidement possible, de ce point de vue-là, la Municipalité est assez sereine, car elle dispose d'options. Elle doit choisir évidemment l'option qu'elle va prendre, mais elle dispose de plusieurs options qui nous semblent garantir la rapidité d'une solution à trouver.

Maintenant, depuis la Tour de Babel, on sait que dans toutes activités humaines et quand on a des organisations qui sont relativement complexes - et le Service des énergies est une organisation relativement complexe - il arrive que des problèmes de compréhension et de communication se posent, c'est effectivement ce qui s'est produit ici et qui a conduit à cette situation que nous vivons à l'heure actuelle. Dans ce cadre, l'erreur a été dûment identifiée, des procédures de corrections ont été mises en place qui permettent de garantir qu'une telle erreur ne se reproduira plus dans le futur.

Dans l'intervalle, le rôle du politique, et donc le mien ce soir, est d'assumer la responsabilité du problème, c'est ce que je fais devant vous ce soir, je prends la responsabilité de cette erreur, vous fait la promesse que les mesures correctives vont être prises et que nous allons rectifier au plus vite.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole est toujours ouverte sur la proposition d'amendement.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Il est évident que si la sous-station n'est pas démolie, la proposition d'amendement que nous faisons n'a aucun sens.

En revanche si cette sous-station n'est pas démolie, nous serons obligés de modifier le montant

dont il est question à l'article 2, puisque les CHF 50'000 qui sont prévus à la page 11 du préavis n'auront plus raison d'être.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement à l'article 1.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Je souhaite revenir sur le problème de démolition, ou non, de la station électrique et cela me pose l'interrogation suivante : le permis de construire - enquête publique n° 2015 87 76 - porte sur la nature des travaux description de l'ouvrage suivant : démolition des bâtiments 2 et 3 ECA et construction d'un bâtiment comprenant une salle de gymnastique, deux salles de rythmique et un abri de protection civile de 347 places.

D'où ma question de fond suivante : est-il possible de s'auto-prolonger un permis échu au 24 février 2018 qui, de surplus, ne correspond plus aux travaux qui seront entrepris. Dans le cas d'une affirmation positive de la Municipalité, peut-elle nous assurer qu'il n'y aura pas de recours possible de la part des propriétés voisines ?

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Donc, le groupe PLR a débattu, lors de sa séance de groupe de lundi, de ce préavis, donc si l'article 1 et l'amendement de l'article 1 était maintenu de la part de la minorité, sachez que le groupe PLR s'y opposera et soutiendra dans sa très large majorité le rapport de majorité.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

J'ai lu vos remarques, j'ai lu vu vos critiques, j'ai lu vu vos craintes, j'ai lu vos regrets, j'ai lu vos réticences et j'ai lu vos souhaits et je les comprends. C'est bien parce qu'il était hors de question d'être confronté à un TBB bis, comme cela a été dit dans le rapport de minorité, que j'ai décidé de stopper le projet lorsque j'ai repris le Dicastère de l'urbanisme en 2015 et que je me suis rendu compte qu'il y avait un problème avec ce projet.

En effet, les coûts, manifestement, n'étaient pas ceux dont il était question au départ du projet en 2013. J'ai donc demandé que ce projet soit repris et optimisé. Il paraissait par exemple évident, que l'abri PC au sous-sol, décidé par la précédente Municipalité, ne pouvait pas être maintenu en raison du coût énorme que cela engendrait. Certes, cette décision partait d'un bon sentiment puisqu'elle était destinée à donner de la place aux partis politiques, aux sociétés pour y stocker leur matériel, mais elle n'était pas réaliste avec les dépassements du coût initial. Il a donc fallu supprimer cette option.

A ce stade là, j'aimerais dire que le projet qui a été choisi n'est pas le projet le plus cher comme cela a été indiqué dans le rapport de minorité - ce n'était pas le meilleur marché - il était à CHF 4'950'000 comme vous le savez, mais le meilleur marché était à CHF 4'675'900 et le plus cher était à CHF 5'613'600, c'est dire que le projet qui a été choisi est un projet un peu plus cher que le projet le meilleur marché, mais pas à plus de CHF 300'000, ce qui reste dans une fourchette tout à fait raisonnable.

L'optimisation du projet a donc pris du temps. Il convenait de trouver des économies partout et de négocier avec les mandataires. Et, comme vous le savez, cela prend bien plus de temps de faire des économies que de dépenser. Le projet qui devait vous être présenté aujourd'hui devait tenir la route et nous pensons aujourd'hui que tel est le cas. Le projet est esthétique, il est compact, il s'intègre bien dans l'environnement, ainsi que les matériaux choisis. Voilà pour le contexte général. Une fois encore, le but c'était - et c'est - de ne pas avoir un TBB bis.

J'en viens maintenant aux critiques et permettez-moi de les reprendre les unes après les autres

et de vous donner quelques explications complémentaires.

S'agissant du coût du projet, je vous ai donc dit qu'il était en effet sous-évalué, comme cela a été relevé dans les rapports. Oui, parce qu'il a été évalué, à un moment donné, avec des documents de référence d'une certaine époque. Il s'agissait de statistiques mises à disposition par le SIPAL et destinées aux communes qui entamaient des démarches en vue de la construction d'un bâtiment scolaire.

Le mandataire que nous avons choisi a fait une estimation sommaire conformément au mandat qui lui a été confié. Sur les documents que je me suis fait remettre, le mandataire a clairement indiqué qu'il fallait tenir compte d'une marge d'erreur de plus ou moins 20%. En outre, ce prix ne tenait pas compte d'autres aspects, tels que la mise au concours, la matérialité du projet, les études géotechniques, l'abri PC, les analyses de polluants, le diagnostic amiante, le développement des contraintes légales, etc. Ceci était connu. Le prix communiqué par le mandataire extérieur doit donc être considéré comme juste au regard de ce que je viens de vous dire.

Depuis, de nouvelles statistiques et des comparaisons avec d'autres objets permettent de dire que le coût présenté, celui de ce soir, est juste. Il est en-dessous du coût de construction moyen de tous les bâtiments scolaires selon l'audit de la Cour des comptes de 2015. Le coût de construction du collège qui vous est présenté ce soir est de CHF 4'225/m² et non pas de CHF 4'525/m² comme indiqué dans le rapport de minorité. Le coût de construction moyen de tous les bâtiments scolaires du Canton, selon l'audit, est de CHF 4'522/m² et le coût de construction moyen de tous les bâtiments scolaires vaudois « en dur », catégorie dans laquelle rentre la salle Pestalozzi, est de CHF 4'977/m². Ceci pour vous dire que le coût de construction de la salle de gym Pestalozzi est un coût qui est inférieur au coût moyen. C'est donc un bon coût de construction. C'est un coût de construction correct. Comme je vous l'ai déjà indiqué, le projet choisi n'était pas le meilleur marché, mais il n'était pas non plus le plus cher. Il y avait donc CHF 300'000 de différence avec le meilleur marché.

Pour l'abri PC - qui est un des reproches qui est fait dans les rapports - je vous en ai déjà parlé.

S'agissant du développement durable, c'est vrai que je ne peux que regretter que cela n'ait pas été développé dans le préavis qui vous est présenté parce qu'il y a beaucoup à dire sur le développement durable et un gros travail a été fait dans ce domaine-là. Permettez-moi ce soir de vous présenter les éléments qui auraient dû figurer dans ce préavis. Parmi eux, plusieurs ont été développés, maintenus ou améliorés, en collaboration avec les ingénieurs CVSE et les architectes, afin d'avoir un projet qui soit le plus efficient énergiquement, le plus sensé quant aux techniques constructives, notamment quant aux matériaux et qui puisse permettre de se rapprocher au maximum des objectifs et contraintes du concours.

En particulier, on peut relever une maximisation des surfaces de panneaux solaires, le choix de béton brut simple afin d'améliorer la durabilité du bâtiment, l'inertie thermique tout en utilisant des matériaux locaux (pierres de type calcaire local), optimisation du système de chauffage, utilisation d'essences locales de bois, éclairage naturel par le nord pour la salle de gymnastique afin de minimiser l'éclairage artificiel tout en se protégeant de la lumière directe, pas de système de refroidissement prévu, car pas nécessaire, ni souhaitable selon la norme SIA 382/1 2007. S'agissant de l'évaluation de l'éclairage selon la norme SIA 380/4, le projet va au-delà des exigences Minergie : 7,9 kWh/m² contre 10 kWh/m², par exemple. Les ventilations des locaux ont été évaluées par une entreprise indépendante et certifiées avec la performance A. Les besoins de chaleur pour le chauffage sont évalués à 149,6 MJ/m². Vous voyez que l'aspect développement durable n'a pas du tout été négligé, par contre ce qui a été négligé, c'est de vous l'indiquer dans le préavis et croyez bien que j'en suis navrée.

La Boussole 21. Il nous a également été reproché de ne pas l'avoir utilisée. Les analyses Boussole 21 sont utiles et demandées lorsqu'elles sont faites en amont des projets comme outils de décision et de pilotage. C'est dans cette optique, par exemple, que l'analyse dans le cadre du Collège des Rives a été faite avant le crédit d'étude, afin de prendre tout de suite les bonnes

décisions et de fixer les bonnes contraintes dans le cahier des charges du concours.

Dans le cas de la salle Pestalozzi, les échanges entre URBAT et l'Agenda 21, qui ont eu lieu au mois de juin 2013 et qui avaient pour but d'évaluer la pertinence de cette analyse, ont permis de démontrer que cela ne servait, à ce stade, plus à rien de poursuivre dans la voie de l'Agenda 21, puisqu'au fond le projet était déjà monté, était déjà prêt. Voilà la raison pour laquelle, nous n'avons pas poursuivi dans la voie de la Boussole 21.

Il y a également eu des reproches dans les rapports sur la démolition de la salle. Pourquoi n'avons-nous pas déjà démolie la salle depuis que nous avons le permis, soit depuis le début de l'année 2016 ? Je vous rappelle qu'un permis est valable deux ans et qu'il est prolongeable un an. Nous sommes encore parfaitement dans les temps du permis. Pourquoi n'avons-nous pas démolie cette salle ? Parce que nous ne voulions pas d'un trou pendant le temps de l'optimisation. Et nous savions que l'optimisation allait prendre du temps. Par voie de conséquence, soit on laissait un trou avec le problème d'esthétique, le problème d'une école en face avec des jeunes qui iraient peut-être sur le chantier ou alors il fallait faire un aménagement provisoire, ludique par exemple, je ne sais pas moi, un terrain de foot, enfin un terrain de mini foot, ou quelque chose comme cela, mais alors il fallait un crédit, il fallait remonter un projet, il fallait venir devant vous avec un crédit et cela renchérisait encore le coût de la construction. Par voie de conséquence, nous avons décidé de maintenir la salle de gymnastique en l'état le temps que durerait l'optimisation jusqu'à ce que le moment soit venu de la démolir.

Et puis, il y a encore une autre raison, c'est qu'en principe la sous-station électrique doit être démolie. Or, si nous démolissons la station électrique, nous devons avoir une solution. Nous devons la reconstruire. Nous ne pouvons pas attendre un an, deux ans sans rien faire. Par voie de conséquence, il n'est possible de démolir la salle de gymnastique et donc la sous-station électrique. Tant qu'il n'y a pas une solution, en principe, pour la reconstruction de la station électrique. C'est la raison pour laquelle la démolition ne pouvait pas être faite loin dans le temps.

Pour les places de parc, il y a 24 places de parc qui sont supprimées. Bien sûr que nous allons essayer de trouver des solutions. Bien sûr que nous sommes en train de chercher des solutions avec la mobilité. Mais vous imaginez bien qu'avec la configuration du centre-ville, cela ne va pas être très facile de remplacer 24 places de parc à proximité, il faut être réaliste. Cela n'est pas toujours possible d'avoir des solutions de compensation trait pour trait.

Quant à la sécurisation du chantier, je ne crois pas que vous ayez de craintes à avoir. Il est évident qu'un chantier de cette nature-là, avec une école en face, va être un chantier bien sécurisé. Les gens qui vont s'occuper du chantier sont des gens qui ont l'habitude des chantiers et qui savent comment les sécuriser. Donc évidemment que cet aspect-là va être soigné et ce d'autant plus qu'il y a une école en face.

Venons-en au dépassement du crédit octroyé en 2014 et à l'erreur de calcul de l'amortissement. J'ai bien compris que ce qui vous avait le plus fâchés était de découvrir qu'il y avait un dépassement du crédit d'étude octroyé en 2014. J'admets, avec vous, que c'est inadmissible. A l'époque, le système de comptabilité était différent. Il n'y avait qu'un seul compte, même s'il y avait deux ou trois crédits accordés, en l'occurrence, dans le cas d'espèce, deux. Le service puisait dedans et tant que le montant total n'était pas dépassé, l'alerte de l'article 106 du règlement communal n'était pas donnée.

Je n'essaie pas d'excuser cette pratique, je vous explique juste comment cela fonctionnait, quel était le raisonnement. Encore une fois, je ne peux rien vous dire d'autre qu'admettre que c'est une pratique qui n'est pas admissible. Depuis que notre nouveau boursier a pris ses fonctions, cette pratique n'a plus cours, car deux comptes distincts sont octroyés et il serait inexcusable pour le service de ne pas avertir la Municipalité en cas de dépassement aujourd'hui. Et dépassement il y a eu avec le crédit d'étude de cette salle.

J'ai dit que je vous dirais exactement à combien s'élève le dépassement ce soir. Je vais vous le dire plus ou moins puisqu'il y a un paramètre qui n'est pas tout à fait connu, vous allez voir

lequel.

Tout d'abord, il y a la sous-évaluation initiale qui est de CHF 80'000. Ensuite, il y a l'étude de l'abri PC, qui n'était pas prise en compte à l'époque, qui est de CHF 40'000. Et puis, il y a l'ajustement des honoraires en fonction du coût des travaux qui va augmenter le projet et qui peut être chiffré à environ CHF 80'000. Ce qui fait que cela donne au total CHF 690'000, soit un dépassement à terme de CHF 200'000 environ. Ce sera peut-être légèrement moins, car on a compté un peu large. En tout cas, j'espère que c'est bien le cas. C'est ce que le service m'a dit. Que ce sera CHF 200'000.

Ce dépassement est compris aujourd'hui dans le crédit qui vous est soumis. Et puis, il y a aussi un autre dépassement que vous connaissez, qui est également inclus dans le crédit, c'est celui de la démolition de la salle, à l'époque budgétée à CHF 250'000 en 2013, mais qui aujourd'hui a été adjudgée à CHF 270'000, ce qui est le prix du marché. Autrement dit, il y a un dépassement de CHF 20'000. Et encore une fois, le crédit qui vous est demandé ce soir tient compte de ces dépassements.

Partant, le dépassement étant avéré aujourd'hui, faut-il - comme le demande le rapport de minorité - présenter un nouveau préavis pour le dépassement et faire une communication écrite au sujet de ce dépassement. Bien sûr, on peut le faire, il n'y a pas de contre-indication à cela. Mais cela relève quand même un peu du formalisme excessif, car le dépassement est déjà inclus dans le crédit qui vous est présenté ce soir. Au fond, cela reviendrait à refaire le travail.

Quant à la communication de l'article 106 du règlement, je crois qu'elle est largement faite ce soir. Elle sera transcrite en plus dans le procès-verbal de votre séance. L'annonce écrite, est donc, à mon sens, bel et bien faite.

Pour conclure, je ne peux - au nom de la Municipalité - que regretter que ce projet n'ait pas été monté de la meilleure des façons. J'attire quand même votre attention sur le fait qu'un dossier de construction n'est pas un dossier facile. C'est des dossiers qui engendrent de nombreuses difficultés, qui amènent parfois des problèmes. Souvent ils se passent bien, parfois ils se passent mal. Il faut aussi admettre cette réalité. Je ne peux qu'admettre encore une fois que le dépassement des coûts et la non information de l'article 106 du règlement communal est inadmissible et je veillerai que cela ne se reproduise plus évidemment à l'avenir.

Ainsi en conclusion, la Municipalité adhère à l'amendement qui vous est proposé dans le rapport de majorité, mais pas à ceux du rapport de minorité qui déstabiliseraient plutôt le projet. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais vous dire ce soir.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur la proposition d'amendement à l'article 1 du préavis.

La parole n'est plus demandée, nous allons voter.

Vote sur amendement

L'amendement de l'article 1 est refusé à une large majorité.

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1 tel que présenté par la Municipalité.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 2

Nous sommes en présence de deux propositions d'amendement.

Proposition d'amendement de la majorité de la

La première, celle de la majorité de la commission, je vous la lis :

Article 2 Un crédit d'investissement de CHF 6'195'000.-, incluant le montant des crédits

commission

amendé : d'étude de **CHF 490'000.- et d'investissement de CHF 250'000.- (pour les travaux de démolition du bâtiment existant)** accordés dans le cadre du préavis PR13.43, du 17 décembre 2013, lui est accordé à cet effet.

Proposition d'amendement de la minorité de la commission

Et la seconde, celle de la minorité de la commission, je vous la lis également :

Article 2
amendé : Un crédit d'investissement de **CHF 5'995'000.-**, incluant les montants de **CHF 250'000.- pour la démolition et CHF 490'000.- pour le crédit d'études**, accordés dans le cadre du préavis PR13.43, du 17 décembre 2013, **et un crédit d'ouvrage de CHF 5'255'000.-**, lui est accordé à cet effet.

Je vais maintenant ouvrir la discussion sur ces deux propositions d'amendement de l'article 2.

Je les ferai ensuite voter l'une après l'autre. Si les deux propositions sont acceptées, je procéderai à un vote pour déterminer la proposition d'amendement qui bénéficie de la préférence des membres de notre assemblée.

Discussion sur les propositions d'amendement

La parole donc est ouverte sur les deux propositions d'amendement de l'article 2 de ce préavis.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Proposition de sous-amendement

Tenant compte du vote précédent à l'article 1, il n'est pas question d'accorder un chèque en blanc de CHF 50'000.- pour la démolition de la sous-station électrique qui n'est pas prévue à l'article 1. Je vous propose donc de retrancher ce montant au crédit d'ouvrage et vous lis la proposition d'article 2 sous-amendé :

Article 2
sous-
amendé : Un crédit d'investissement de **CHF 5'945'000.-**, incluant les montants de **CHF 250'000.- pour la démolition et CHF 490'000.- pour le crédit d'études**, accordés dans le cadre du préavis PR13.43, du 17 décembre 2013, **et un crédit d'ouvrage de CHF 5'205'000.-**, lui est accordé à cet effet.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes donc devant une proposition d'un sous-amendement selon l'article 84 de notre règlement. Votre texte m'a été remis juste avant le début de l'assemblée.

La discussion est ouverte sur ce sous-amendement.

Est-ce que vous désirez que je vous le relise puisqu'il n'est pas affiché au tableau ?

Oui, alors je reprends juste le texte :

Article 2
sous-
amendé : Un crédit d'investissement de **CHF 5'945'000.-**, incluant les montants de **CHF 250'000.- pour la démolition et CHF 490'000.- pour le crédit d'études**, accordés dans le cadre du préavis PR13.43, du 17 décembre 2013, **et un crédit d'ouvrage de CHF 5'205'000.-**, lui est accordé à cet effet.

Discussion sur la proposition de sous-amendement

La discussion est ouverte sur cette proposition de sous-amendement.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Juste pour rappeler que dans le cadre de cette possible démolition de la sous-station électrique du Château, un préavis accorde une autorisation de dépenser, ce n'est évidemment pas une obligation de dépenser, et comme nous l'avons dit tout à l'heure, il est tout à fait possible, en tout cas c'est une des options qui est sur la table, que nous ne démolissions effectivement pas cette station, auquel cas, même si vous votez le crédit, évidemment nous n'utiliserons pas.

Je vous propose donc de refuser le sous-amendement de Mme BRIAND, au nom de la

Municipalité, bien entendu.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

Il y a quelques jours le journal La Région titrait : Un rapport de minorité rappelle le cadre réglementaire.

Et je crois qu'à elle seule cette phrase résume l'enjeu de ce soir entre le rapport de minorité et celui de majorité.

En dehors de toutes les fautes, des retards, des études faites par erreur, Mme la Municipale nous les a bien rappelés, la question est finalement la suivante :

Est-ce que nous voulons respecter l'article 106 de notre règlement ou pas ?

Pour la majorité de notre groupe la réponse est claire, nous devons respecter et faire respecter notre règlement.

Le politique en général souffre souvent de l'image désastreuse de la personne au-dessus des lois. Et que nous apprêtons-nous à faire ce soir ? A confirmer cette image.

Chers collègues, si nous acceptons le rapport de majorité, nous acceptons la violation délibérée d'un article de notre propre règlement. En gros, nous disons ce règlement n'a aucune valeur et n'est pas digne d'être respecté.

Chers collègues, ne pas respecter un article de notre règlement, c'est violer l'ensemble de notre règlement. C'est envoyer à la population le mot suivant : Nous, politiciens, représentants élus, nous, nous sommes au-dessus des lois. Autant jeter notre règlement communal et le mettre à la poubelle, si nous-mêmes qui avons été assermentés, nous ne sommes pas capables de nous y soumettre et de le faire respecter.

Si vous acceptez le rapport de majorité, vous jetez simplement notre règlement à la poubelle. C'est ce que vous faites ce soir !

Ce soir, il ne s'agit pas pour nous de refuser la salle de gymnastique, je pense que vous l'avez bien compris, car nous sommes bien entendu pour sa réalisation comme la majorité du Conseil. Il s'agit simplement de rappeler qu'il y a un Conseil communal et un règlement. Que ce règlement doit être respecté ou alors modifié. Mais en aucun cas, nous ne pouvons accepter un passage en force de ce préavis.

Un autre point important est le risque d'invalidation de la décision que nous pourrions prendre ce soir. Tout comme dans une enquête pénale, un vice de procédure pourrait remettre en cause notre décision si un citoyen décidait d'aller contre notre vote en invoquant notre propre règlement contre nous-mêmes.

Chers collègues, car vous avez à cœur je suis sûr de respecter les règles, vous avez à cœur les institutions et vous êtes assermentés, j'espère que vous prendrez la même décision que notre groupe, à savoir accepter le rapport de minorité et le sous-amendement.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors, il n'est pas dans l'esprit de la Municipalité de demander d'être au-dessus des lois, mais d'en débattre. Et je crois que ça serait largement excessif, comme l'ont dit les différents intervenants au niveau de la Municipalité, largement excessif que de nous demander de faire une communication et un préavis. La communication a été faite ce soir et le préavis est inclus dans le préavis en question.

Alors, vous avez entendu mes collègues de la Municipalité, que ça soit Mme Gloria CAPT ou M. Pierre DESSEMONTET, et l'ensemble de la Municipalité, que vous n'avez pas entendu, qui

regrette évidemment cette situation, se passerait bien de se faire taper sur les doigts parce que la procédure n'a pas été juste, parce qu'elle n'a pas été respectée. Est-ce nécessaire que d'aller jusqu'à la flagellation de votre Municipalité ? Je ne suis pas sûr que ça soit tout à fait raisonnable, déjà parce que c'est désagréable, et puis qu'en plus de ça, je ne crois pas qu'on y gagnerait quelque chose si ce n'est une procédure encore une fois largement excessive.

Une communication, elle a été faite. Alors est-ce que vous voudriez qu'on vous fasse un préavis pour de l'argent dépensé ? Et qui fait qu'on devrait nommer une commission, qui va constater ce qu'on a déjà dit largement ce soir, et je rappelle que tous ces éléments sont débattus, sont mis dans les différents procès-verbaux et sont surtout inclus dans le préavis qui est en place.

Alors, nous regrettons encore une fois cette situation, mais nous vous invitons à essayer de simplifier la procédure en question.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole est toujours ouverte sur la proposition de sous-amendement que nous avons affichée au tableau.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

J'ai écouté attentivement les propos de mon collègue Roland VILLARD, on a aussi eu les propos de la Municipalité, je pense - à titre personnel et je crois que c'est partagé par la très grande majorité du groupe PLR - finalement que cette fameuse communication qui doit être faite par écrit, a été faite par oral ce soir et sera protocolée.

On peut considérer cela, on a une marge d'appréciation - ça c'est mon avis personnel - mais je pense qu'on a une marge d'appréciation et je vous invite ce soir à considérer cette communication faite par oral, protocolée dans le procès-verbal du Conseil communal de la séance de ce soir, comme communication écrite. Et puis, le groupe PLR et Centre Droite vous invite également et maintient le cap en soutenant l'amendement de la majorité.

Demande de vote à l'appel nominal

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Etant donné les possibles conséquences du non-respect de notre propre règlement qui pourrait déboucher sur un recours, je demande que la votation sur l'article 2 se fasse à l'appel nominal.

M. le Président Pascal GAFNER :

Une demande a été faite pour faire un vote à l'appel nominal selon l'article 91 de notre règlement si un cinquième des membres présents le soutient.

Je vais donc faire voter cette proposition.

Vote sur appel nominal

Le cinquième des membres, étant de seize personnes ce soir, n'est pas atteint, **l'appel nominal est refusé** pour cette votation.

La parole est toujours ouverte sur la proposition de sous-amendement.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote sur proposition de sous-amendement

La proposition de sous-amendement est refusée à une évidente majorité.

La parole est donc toujours ouverte sur les propositions d'amendement de l'article 2.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

En ce qui concerne cet article 2, nous ne pouvons accepter le mélange des crédits, des comptes

et des rubriques. Nous en sommes actuellement à la phase d'une demande d'un crédit de réalisation. Il n'est pas question pour nous qu'on y introduise des frais d'études. Ceux-ci relèvent d'un autre préavis, le 13.43 et s'il y a eu dépassement du crédit de cet autre préavis, l'article 97 du règlement du Conseil communal de 2006 donnait la marche à suivre. Cette marche à suivre qui n'a pas été suivie jusqu'à ce moment par la Municipalité.

Les minoritaires qui souhaitent ne pas freiner le projet invitent le Conseil communal à accorder un crédit de réalisation. Et ils invitent, dans le même temps, la Municipalité à satisfaire à l'ancien article 97 devenu aujourd'hui l'article 106. Cela doit se traduire, comme on l'a dit, par une communication écrite sur le dépassement du crédit d'études, et cette communication doit être suivie, selon le règlement, d'un préavis demandant un crédit complémentaire. La procédure pourrait prendre un certain temps, mais elle n'empêchera nullement la démolition de la salle de gymnastique puisque le crédit a déjà été voté, ni la démolition de la station puisque nous allons voter cela aujourd'hui, ni le début des travaux dont le crédit sera voté aujourd'hui.

Quant au traitement du préavis pour le crédit complémentaire, je vous rappelle que nous avons déjà vécu la même chose avec TBB et pour un crédit complémentaire beaucoup plus important et ce ne sont pas les mois qu'il avait fallu à la Municipalité pour présenter ce préavis qui ont empêché la réalisation du TBB-La Grange.

Et j'ajoute qu'un crédit complémentaire connaît les mêmes règles d'amortissement que le préavis qui nous occupe.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole est toujours ouverte sur les deux propositions d'amendement à l'article 2 du préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote sur amendement de la majorité de la commission

La proposition d'amendement de la majorité de la commission est acceptée à une évidente majorité.

Je passe maintenant au vote sur la proposition d'amendement de la minorité.

Vote sur amendement de la minorité de la commission

La proposition d'amendement de la minorité de la commission est refusée à une évidente majorité.

Je vous propose maintenant d'ouvrir le vote sur l'article 2 amendé, je vous le rappelle :

Article 2 amendé : Un crédit d'investissement de CHF 6'195'000.-, incluant le montant des crédits d'étude de **CHF 490'000.- et d'investissement de CHF 250'000.- (pour les travaux de démolition du bâtiment existant)** accordés dans le cadre du préavis PR13.43, du 17 décembre 2013, lui est accordé à cet effet.

La discussion est ouverte sur l'article 2 amendé.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 amendé est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Un certain nombre de remarques critiques ont été émises notamment en commission, et ont déjà été faites, du point de vue du groupe des Verts, nous rejoignons certains commissaires sur ces critiques notamment les critiques concernant le dépassement du crédit d'étude, mais je ne reviendrai pas sur ces critiques-là.

Il y a néanmoins un point sur lequel je souhaite insister. Un gros point noir que vous avez en partie évoqué d'ailleurs, Mme la Municipale, c'est le fait que le préavis ne nous dit absolument rien sur les aspects du projet liés à la prise en compte ou non des exigences de développement durable. Or, comme vous le savez, il y avait pourtant dans le concours d'architecture qui a été lancé en 2014, dans ce concours il y avait des positions très clairement posées pour que le bâtiment réponde aux exigences de la société à 2000 Watts en termes de performances environnementales et en termes de performances énergétiques.

Alors certes, on apprend dans le rapport de majorité, et vous l'avez redit aussi, que des panneaux solaires seront posés en toiture, qu'il va y avoir une utilisation d'essence locale de bois. Tout cela c'est très bien, mais cela ne suffit pas a priori à rendre un bâtiment exemplaire sur le plan écologique et énergétique.

Par ailleurs, on peut se poser la question de savoir si, effectivement vous avez encore mentionné d'autres éléments comme le respect des normes aussi de Minergie. On peut se poser la question de savoir pourquoi si un certain nombre d'études ont été faites, pourquoi ne pas en parler dans le préavis de la Municipalité, surtout si dans le concours d'architecture, c'était des exigences fortes et ce silence nous interpelle.

Et pour les Verts, ce silence reflète quelque part une non-prise au sérieux des questions environnementales, et nous estimons qu'en tant que Commune, nous devons être exemplaires sur ces questions, et plus encore quand nous en avons les outils, quand la Municipalité s'est dotée d'outils pour respecter les normes de développement durable, quand elle invite des soumissionnaires dans un concours d'architecture, a demandé à respecter certaines règles, et bien qu'on en parle, qu'on explique ce qui se fait et qu'on soit clair sur ces questions.

Par rapport à cela, du coup à l'avenir, nous serons, au niveau du groupe des Verts, beaucoup plus attentifs à cet aspect et nous nous réserverons le droit, le cas échéant, de refuser l'un ou l'autre préavis sur lesquels on n'aura pas d'information précise sur les analyses qui ont été faites en termes de Boussole 21 ou avec des outils de même type concernant le développement durable.

Ceci dit, le projet qui nous a été présenté répond à un réel besoin, pour les écoles mais aussi pour les sociétés locales et l'option qui a été retenue, notamment celle d'associer une salle de gym avec deux salles de rythmiques, et que tout cela soit modulable de manière polyvalente, ces aspects-là nous semblent judicieux et tout fait pertinents. Par ailleurs, même si, on l'a bien vu, les coûts finaux dépassent ce qui avait été prévu, on a aussi compris et on est conscient que le prix final du bâtiment correspond au prix du marché en dépit des contraintes qu'il s'est agi de gérer.

Et c'est pour cette raison que le groupe des Verts soutiendra dans sa majorité ce préavis et vous invite également à accepter le préavis final avec les amendements que nous avons votés.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Merci Mme la Conseillère pour cette intervention. Je ne vais pas revenir sur les éléments de réponse autour de la Boussole 21, sur la prise en compte ou la non prise en compte de Boussole 21 autour de ce préavis, ma collègue vous a déjà apporté beaucoup d'éléments.

Je vais plutôt m'attarder sur la question de l'outil lui-même, l'outil Boussole 21. Et vous avez raison, c'est vrai que c'est un bon outil d'aide à l'évaluation du développement durable, d'aide à la décision, c'est un bon outil et pourquoi ne pas le sortir du sac à dos quand on fait une

randonnée - pour prendre une image - pour ne pas perdre le nord, on pourrait dire : #Blague, #MortDeRire. Un bon outil, la Boussole 21, elle a été mise en place en 2010 - je crois que je vous l'avais déjà dit autour du préavis Collège des Rives - en 2010, elle a été mise en place cette Boussole. En 2013, une évaluation montrait, en fait, que cette utilisation prenait beaucoup de temps dans les services.

Ça prenait beaucoup de temps, l'évaluation se faisait en général en fin de projet, alors qu'on ne pouvait plus le recalibrer, le retailer et que c'était déjà trop tard. Une lourdeur administrative, à peu près trois employés devaient se pencher dessus, un processus qui prend beaucoup de temps. Et puis, ça a beaucoup dissuadé dans les services, l'utilisation de cet outil.

On a travaillé ensuite, l'administration communale a travaillé par sélection de projet. Ce préavis n'était pas de ceux qui étaient sélectionnés. Juste vous dire que Vevey a abandonné l'utilisation de cet outil Boussole 21, un outil cantonal, peut-être est-ce parce que l'administration l'a totalement intégré, peut-être parce qu'eux le trouvait aussi trop rigide. Dans tous les cas, nous n'en sommes pas là, loin de là, encore à l'administration communale et votre Municipalité.

L'Agenda 21 travaille sur une nouvelle stratégie du développement durable, avec ses services et a l'intention, en fait, de travailler sur l'utilisation de cette Boussole 21, en travaillant sur l'outil même et sur les processus internes. Il y a aussi un autre outil qui vient de faire son apparition, la déléguée à l'Agenda 21 m'en parlait encore aujourd'hui, sur les bâtiments qui s'appelle l'outil SMEO donc pour juger maintenant des bâtiments plus précisément. Ça pourrait être intéressant aussi de s'armer de cet outil.

Voilà, dans tous les cas, dans les mois prochains, une réflexion va être menée et cela fera office d'une communication, je l'espère au plus tard d'ici la fin de l'année sur ce sujet-là. Dans tous les cas, ce que j'entends ici aujourd'hui c'est qu'il y a un grand intérêt de votre Conseil d'être mieux informé sur le côté durabilité des préavis et des projets qu'on vous soumet.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR17.31PR tel qu'amendé est accepté à une évidente majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu les rapports de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réalisation d'une salle de gymnastique et de deux salles de rythmique à la rue Pestalozzi.

Article 2 amendé : Un crédit d'investissement de CHF 6'195'000.-, incluant le montant des crédits d'étude de **CHF 490'000.- et d'investissement de CHF 250'000.- (pour les travaux de démolition du bâtiment existant)** accordés dans le cadre du préavis PR13.43, du 17 décembre 2013, lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 30.350800.17 « Réalisation salle de gymnastique Rue de Pestalozzi » et amortie en 30 ans.

13. MOTION

DE MME AUDE BRIAND DU 5 OCTOBRE 2017 « POUR UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE ».

RAPPORTEUR : M. PHILIPPE PAVID REMPLAÇANT FRANÇOIS ARMADA

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Morgane BALET, Mireille BANDERET, Aude BRIAND, Anne GILLARDIN GRAF, Marisa PARDO, François ARMADA et Philippe PAVID.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Philippe PAVID ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Est-ce que la dépositaire de la motion, Mme la Conseillère Aude BRIAND, confirme son accord pour transformer sa motion en postulat ?

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Motion transformée en postulat

Je confirme être d'accord de modifier ma motion en postulat.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

Discussion sur le postulat

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Alors, le groupe des Verts accueille favorablement cette motion transformée en postulat - donc je vais parler de postulat - et se réjouit notamment d'apprendre l'acquisition d'un outil informatique qui va permettre un meilleur suivi et une meilleure gestion de l'état des biens immobiliers communaux.

La Municipalité - dans les textes que nous avons reçus, dans les rapports que nous avons reçus - nous renvoie notamment au plan des investissements pour avoir un inventaire des biens communaux. Or ce plan, à notre sens, ce plan des investissements n'est pas suffisant dans la mesure où, dans le plan des investissements, les biens - si on regarde - sont un peu éparpillés partout dans le document et que les indications qu'on donne relatives aux biens communaux qui vont être vendus, qui pourraient être vendus, ces indications sont plutôt maigres. Un inventaire, en ce sens comme il l'est demandé dans le postulat, un inventaire spécifique permettrait d'obtenir une vision d'ensemble claire sans avoir besoin de se transformer finalement en détective pour savoir quels biens sont susceptibles d'être vendus dans les prochaines années.

Cet inventaire spécifique, qu'il s'agit donc de créer, des biens immobiliers communaux devrait, à nos yeux, donner des indications générales en particulier sur :

- L'état global des biens.
- Leur valeur à la fois immobilière et locative.
- La planification des interventions qui sont prévues, est-ce qu'on prévoit de rénover, est-ce qu'on prévoit de valoriser, et dans ces cas-là une évaluation aussi globale, bien sûr, des coûts des travaux prévus.
- Et puis enfin, il nous semble aussi nécessaire d'indiquer dans cet inventaire la planification éventuelle d'une aliénation du bien ou des biens et des gains qui sont espérés.

Le postulat demande également « de définir une politique en matière de gestion du patrimoine

immobilier communal ». Définir une telle politique implique à nos yeux, non seulement de donner des indications sur ce que la Municipalité prévoit de faire dans les 10, 20 ou 30 années à venir. Mais d'après nous - selon le groupe des Verts - nous estimons aussi qu'une telle politique implique une réflexion sur le pourquoi nous voulons vendre ces biens, quels sont les critères finalement qui vont guider notre politique de gestion du patrimoine immobilier.

Il nous paraît important que les décisions de rénovations, de valorisation ou de vente de biens communaux puissent se baser sur une vision non pas seulement à court terme, mais surtout à long terme et apprécie la vente de chaque bien sur la base de critères standards non seulement financiers, mais également des critères sociaux, qu'est-ce que le bien permet éventuellement d'apporter à la société comme lieu de vie, comme lieu de rencontre, ou sur des critères aussi environnementaux.

Enfin, je terminerai juste par une petite question qui porte sur un point du rapport à laquelle nous souhaiterions, si c'est possible, avoir une réponse ce soir. La Municipalité évoque dans le rapport sauf erreur de, enfin il n'y a qu'un seul rapport je crois, il y a eu tellement de rapports de minorité et de majorité ce soir que je ne m'y retrouve plus, mais la Municipalité, on l'apprend, évoque la nécessité pour elle de pouvoir profiter - je cite ici le rapport - de pouvoir profiter d'opportunités pouvant se présenter pour entrer en matière sur des ventes et des échanges, que ce soit pour cofinancer des projets, pour bénéficier d'entrées financières, pour favoriser le développement territorial ou celui de certains secteurs d'activité. La Municipalité rend attentif au fait qu'il serait délicat lors de certaines négociations de ne pas pouvoir bénéficier d'une certaine confidentialité par rapport à des données ou des intentions, sur les objets du parc immobilier communal. Fin de ma citation du rapport.

Cette phrase, enfin ces phrases, ces éléments du rapport nous amènent à nous interroger sur la définition ou sur le repérage de ces « opportunités » et sur la procédure qui est suivie dès lors par la Municipalité lorsqu'elle estime être en face à une telle opportunité. Comment ça se passe en fait ? C'est notre question. Comment ça se passe, par exemple, dans le cas où la Municipalité estime qu'il pourrait être judicieux de vendre un bien alors que celui-ci n'est, a priori, pas prévu au plan des investissements ? Est-ce que quand on parle d'opportunité ici c'est éventuellement, du coup, se dire : bien tient, là on a une opportunité de vendre un bien alors qu'il n'est pas au plan des investissements ? Comment se prend la décision ? Sur la base de quels critères ? Est-ce qu'il y a, du coup, une promesse de vente, par exemple, sous réserve d'une approbation par le Conseil communal ? Est-ce que vous pourriez nous donner des précisions à ce sujet ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je peux vous donner un exemple. Un exemple qui a été validé par le Conseil communal : Ancienne-Poste.

L'Ancienne-Poste, on n'avait pas dans l'idée de vendre le bâtiment de l'Ancienne-Poste. On a donc eu une opportunité puisque un promoteur qui avait acheté la tranche d'à côté nous a contacté pour savoir si on était d'accord de vendre tout notre patrimoine de ce côté-là, on a dit oui, mais pour une partie qui était la partie où il y a la pharmacie BENU, mais pas où il y a le Service de la culture. Et nous avons fait effectivement une promesse de vente. Ensuite, nous avons présenté au Conseil communal, vous avez suivi le raisonnement et vous l'avez validé. Voilà un exemple d'opportunité qu'il peut y avoir, c'est pour la vente.

Pour l'achat, on a aussi fait, on a aussi acheté par exemple Sports 5, alors ce n'était pas prévu qu'on achète Sport 5 parce que ce n'était pas prévu qu'on nous le représente à la vente. Et puis, on a considéré que c'était intéressant. On est venu devant vous et on a ensemble validé cette possibilité.

Voilà par exemple, deux exemples, un à l'achat et un à la vente qui puissent étayer un petit peu

ce raisonnement-là.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à la majorité moins quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

14. POSTULAT

DE MME FANNY SPICHIGER DU 5 OCTOBRE 2017 « POUR UNE RÉFLEXION AUTOUR DE LA CRÉATION D'UN ESPACE DE CONSOMMATION SÉCURISÉ ET SUPERVISÉ ».

RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. MAXIMILIEN BERNHARD

RAPPORTRICE DE MINORITÉ : M. MIREILLE SCHOLDER

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Harmony PILLADO, Mireille SCHOLDER, Fanny SPICHIGER, Maximilien BERNHARD, Jean-David CHAPUIS, Didier FORESTIER et Roland VILLARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu une copie des rapports de majorité et de minorité.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je ne vais pas lire l'intégralité du rapport mais sortir les éléments importants et les éléments clés qui ont été indiqués dans ce rapport.

Tout d'abord, la majorité de la Commission tient à saluer le travail effectué par l'ensemble des acteurs communaux en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie. Ce travail de longue haleine permet d'appliquer à bon escient la politique des 4 piliers en matière de drogue, à savoir : prévention, thérapie, réduction des risques et répression. Elle vise notamment à diminuer le nombre de décès dus à la consommation de drogue, à réduire la criminalité.

L'association Zone Bleue, puisqu'il en est fait état dans le postulat, est un centre d'accueil, d'orientation et de prévention ouvert à toute personne concernée par la problématique de la toxicodépendance, que ce soit les consommateurs, les familles et les intervenants du réseau socio-médical. Son budget annuel est de CHF 600'000 par année et notre Commune y contribue à hauteur de CHF 75'000.

Une centaine de toxicomanes fréquentent régulièrement Zone Bleue, ils sont issus essentiellement de l'agglomération yverdonnoise. Ces personnes bénéficient d'un lieu d'accueil où elles peuvent entre autres se ressourcer, s'informer sur les risques liés à la consommation de stupéfiants, ou encore être soutenues et orientées dans des démarches de traitement des dépendances. Zone Bleue joue donc d'ores et déjà un rôle majeur dans le domaine de la réduction des risques.

Au niveau communal, la majorité de la Commission constate avec satisfaction que le renforcement de la collaboration interservices a permis d'améliorer de manière significative la propreté des WC publics et espaces publics, comme en témoigne par exemple les photos qui sont jointes donc en page 4 du rapport, il s'agit des WC publics du Pont de Gleyres qui ont été

prises en décembre dernier.

Il y a eu un moment clé en Commission, puisque lors des débats, il est apparu clairement que l'intention du postulat allait bien au-delà d'une simple demande d'étude et en ce sens, je pense qu'on peut saluer l'honnêteté intellectuelle de la postulante. En effet, le postulat sous-tend une incitation claire à la création d'un local d'injection dans la cité thermale. Alors si la majorité de la Commission partage les préoccupations de la postulante, elle n'est en revanche pas favorable à la création de ce local pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, la majorité estime qu'il aurait été plus judicieux, en lieu et place d'un tel postulat, d'effectuer un premier bilan, de demander ça au préalable à la Municipalité, disons un état des lieux complet en matière de politique de la drogue à Yverdon-les-Bains, puis de voir quelles auraient été les pistes de réflexions à mener pour consolider en premier lieu le dispositif actuel. Vous savez qu'un local d'injection est prévu à Lausanne, il n'a pas encore vu le jour, à ma connaissance, il y a quelques difficultés de mettre en œuvre. Il n'est pas possible aujourd'hui de pouvoir tirer un premier bilan, il faudra d'ailleurs attendre un certain temps avant de pouvoir voir s'il a une quelconque conséquence sur le thème de la réduction des risques.

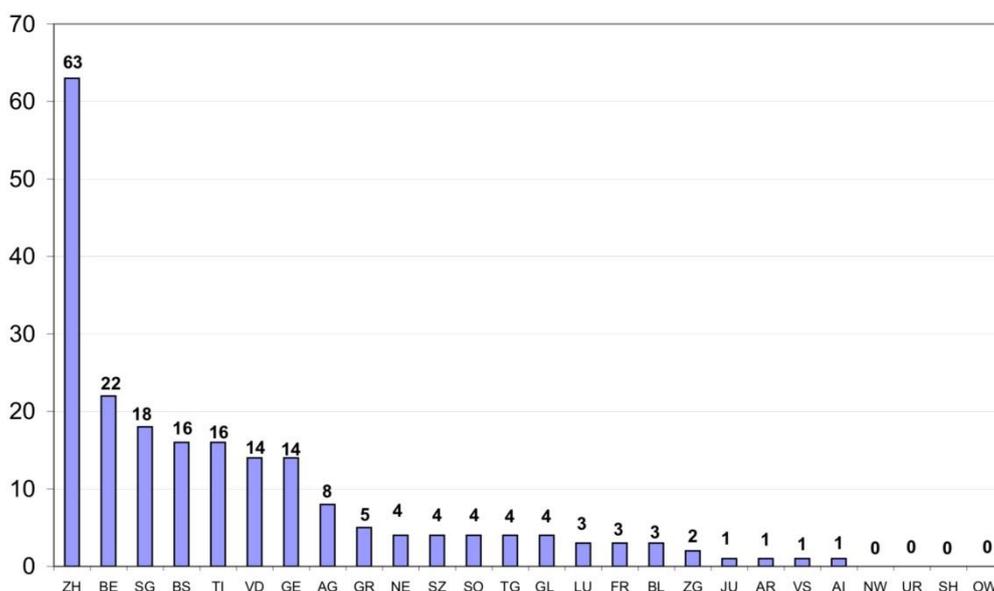
La majorité de la Commission estime également qu'il est préférable que les toxicomanes ne soient pas maintenus dans leur dépendance à l'intérieur d'un local d'injection, mais au contraire orientés vers des thérapies appropriées.

Il y a la question aussi de la banalisation de la drogue, Mmes et MM. les Conseillers, là aussi nous estimons que le message à l'égard de la jeunesse de notre Ville et de notre région serait incohérent puisqu'il y a d'importants messages de prévention et de répression qui sont réalisés et en ce sens, on peut saluer le travail effectué par Police Nord Vaudois en collaboration avec la police cantonale et la police ferroviaire pour tenter d'éradiquer le deal de rue.

Il y aurait également pour conséquence la création d'une zone de non-droit puisque des produits illicites circuleraient et seraient consommés à l'intérieur d'un tel lieu. Ce serait au final un véritable appel d'air aux dealers qui reviendraient sur place, alors même que leur présence n'est actuellement plus tolérée dans notre Ville.

La question des coûts, Mmes et MM. les Conseillers communaux, c'est clair, cela a été aussi déterminant. Il faut savoir que la mise en place d'un local d'injection avec du personnel spécialisé c'est plusieurs centaines de milliers de francs par année dans le budget communal, grevant ainsi, alors même que de nombreux services de notre Ville sont appelés aujourd'hui à réduire au maximum leurs dépenses. Le futur local d'injection lausannois, Mmes et MM. les Conseillers, c'est un million de francs par année ! Un million de francs par année, et le Conseil d'Etat a d'ores et déjà dit, par voie de communication, c'était le 5 octobre dernier, qu'il ne mettrait pas un centime dans ce local d'injection de Lausanne, et il y a fort à parier que ce serait exactement la même chose pour celui d'Yverdon.

Les effets sanitaires, ils seraient très limités, ça ne résoudrait pas le problème de la présence de seringues usagées dans les espaces publics. En effet, certains toxicomanes peuvent s'administrer jusqu'à dix injections par jour. Ils ne se rendront pas aussi souvent dans un local d'injection. D'autres ne voudront jamais y aller tout simplement parce qu'ils ne souhaitent pas être vus, ou encore ceux qui dont le besoin de se droguer se manifeste instantanément, et ils n'auront certainement pas ni le temps ni l'envie de se déplacer dans un local d'injection. On constate par ailleurs, et c'est très intéressant, que le nombre de décès dus en 2005, ce sont les dernières statistiques que j'ai obtenues à ce sujet, des comparaisons intercantionales, en 2005 alors que le canton de Zürich possédait déjà des locaux d'injection, vous le voyez sur le graphique

Décès dus à la drogue par canton 2005

le nombre de décès dus à la drogue à Zürich était quatre fois et demie supérieur à celui du canton de Vaud. Donc là encore, très vraisemblablement quasi aucun effet, disons, sur le nombre de décès dus à la drogue.

M. le Président Pascal GAFNER :

M. le Conseiller, je me permets juste de vous arrêter, il n'est pas dans l'idée de faire un plaidoyer à la fin de chaque phrase, mais de bien vous contenter de lire le texte figurant dans le rapport. Il y a eu quelques écarts, je me permets simplement de vous le rappeler.

Je vous remercie, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je lirai alors textuellement et consciencieusement la fin.

En résumé, la majorité de la Commission estime qu'il est préférable de renforcer les mesures d'aide et d'accompagnement qui vont de pair avec la lutte contre le deal de rue, et d'investir durablement dans des structures d'accueil dont le but est d'orienter les toxicomanes vers des thérapies qui ont fait leurs preuves, afin qu'ils retrouvent un véritable projet de vie. Il n'est d'ailleurs pas exclu que le Canton de Vaud accorde une aide financière supplémentaire à cet effet.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, la majorité de la Commission vous recommande, M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers, par 4 voix contre 3, de refuser ce postulat.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je vous remercie.

Mme la Conseillère, vous avez la parole.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Je vais me contenter de lire la dernière partie de mon rapport.

Le débat au sein de la commission n'a pas permis de trouver un consensus sur la pertinence

d'étudier la création d'un espace de consommation sécurisé. La question d'un report à une date ultérieure, une fois connue l'évaluation de l'espace lausannois, s'est posée. Pour la minorité de la commission, il nous semble essentiel que la Municipalité suive l'ouverture du local lausannois et monitore les effets potentiels de cette ouverture sur les consommateurs d'Yverdon. Le délai de réponse d'une année, qui parfois est quelque peu extensible pour les postulats, permet largement de traiter ces questions en ayant les éléments d'évaluation connus :

- Assistera-t-on à un déplacement de toxicomanes yverdonnois vers Lausanne ?
- L'ouverture d'un espace de consommation attire-t-il des toxicomanes d'autres villes ?
- Cet espace de consommation augmente-t-il le trafic à proximité ?
- Permet-il de réduire les risques, au niveau de la santé (HIV, hépatite, etc...) d'overdoses ?
- Permet-t-il d'apporter du soutien, aide sociale et médicale, à des personnes qui jusque-là passaient entre les mailles du filet social ?
- Voit-on une diminution de la consommation dans les lieux publics ?

D'autres villes comme Bienne et Genève ont des espaces de consommation, l'un limité à ses résidents, l'autre ouvert à tous. Là aussi, il conviendrait d'étudier ces deux modèles. De nombreuses autres questions plus locales se posent :

- Faut-il limiter l'accès aux résidents d'Yverdon ou du Grand Yverdon ?
- Combien de personnes seraient concernées ?
- Quel est le dispositif nécessaire pour cet accueil ?
- Quels sont les professionnels les plus adéquats ?
- Quels horaires sont les plus adéquats ?
- Qu'est-ce-que cela coûterait ?

Pour la minorité, ce postulat vise à ouvrir le débat et se poser les bonnes questions. Cela mérite que la Municipalité mène une étude et prenne le temps de récolter les éléments de réponse objectifs et reposant sur des expériences menées dans les autres villes, en particulier celle de Lausanne. Le Conseil communal sera alors à même de prendre une décision éclairée, basée sur des informations et études, et non sur une posture plus idéologique ou émotionnelle comme ce serait le cas si nous devions trancher aujourd'hui.

Conclusions :

La minorité, composée de Mmes PILLADO, SCHOLDER et SPICHIGER, vous recommande de transmettre à la Municipalité le postulat de Mme Fanny SPICHIGER, déposé le 5 octobre 2017, intitulé « Pour une réflexion autour de la création d'un espace de consommation sécurisé et supervisé » pour étude et rapport au Conseil communal.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

Mme la Conseillère Léa ROMANENS :

Comme mentionné dans le rapport de majorité, oui, les Verts sont sans doute a priori favorables à un tel local de consommation. Nous observons en effet que malgré la pression policière, la consommation de drogue en elle-même n'a pas diminué.

Nous observons également que, quand bien même les toilettes publiques sont aujourd'hui plus propres, de nouveaux endroits de consommation semblent apparaître dans l'espace public comme dans les cours d'écoles, les espaces verts, kiosque à musique, parc japonais ou encore,

Discussion sur Postulat

ai-je entendu dernièrement, la bibliothèque publique. Cela n'est évidemment pas acceptable et nous pensons qu'un tel local apporterait peut-être des pistes de solution.

Mais ce n'est pas la question qui nous est posée ce soir. Parce que peut-être que cette idée de local, pour diverses raisons, n'est pas pertinente pour Yverdon, peut-être que l'ouverture à Lausanne aura des effets significatifs sur la consommation à Yverdon, peut-être que le coût engendré pour une telle structure ne sera pas finançable, peut-être etc.

C'est la raison pour laquelle, pour pouvoir y voir plus clair et permettre à chacune et chacun de se faire une opinion éclairée sur cette question, nous avons déposé ce postulat. Un postulat et non pas une motion.

Cela veut dire que le vote d'aujourd'hui ne consiste pas à dire oui ou non à un local de consommation, mais oui ou non à une réflexion sur ce qu'impliquerait un tel local, à évaluer les avantages, les inconvénients, les coûts, les bénéfices pour les personnes concernées et la collectivité, les risques, etc.

Il est de notre responsabilité à toutes et tous de pouvoir nous prononcer sur un enjeu de santé publique en toute connaissance de cause et non pas uniquement sur nos a priori et nos convictions quelles qu'elles soient.

Je vous encourage donc, Mesdames, Messieurs, à soutenir ce soir ce postulat demandant cette étude à la Municipalité.

M. le Conseiller Roland VILLARD :

J'aimerais tout d'abord saluer le rapport de notre collègue Maximilien BERNHARD et rappeler la position de notre groupe en matière de politique de la drogue. Notre parti fait de la lutte contre le trafic et la consommation de drogue une priorité.

En ce qui concerne les toxicomanes, notre parti privilégie une politique qui mène à la liberté de ceux-ci plutôt qu'à leur asservissement en les accompagnant dans leur consommation. Les toxicomanes sont esclaves et notre premier rôle est de mettre en œuvre une politique pour qu'ils retrouvent la liberté, la dignité, un emploi et une vie sociale.

Constatation : la politique en matière de drogue telle que nous l'avons connue jusqu'à aujourd'hui n'a, contrairement aux dires des instances responsables, apporté aucune amélioration de la situation dans notre Ville, dans notre Canton ou en Suisse. Dans ce sens, la politique actuelle de la drogue est un échec cuisant.

Dans les faits, les problèmes liés à la drogue ont triplé ces quinze dernières années et sont tout sauf réglés. Il est aujourd'hui indispensable de donner une nouvelle direction à la politique en matière de drogues, et les projets de libéralisation, d'ouvertures de centres de consommation, sont, selon nous, la réponse la moins appropriée.

Un coup dur pour les finances communales. L'autre aspect qui pousse notre groupe à vous demander de rejeter ce postulat est le volet financier. Comme l'a rappelé notre collègue Maximilien BERNHARD, nous demandons des efforts financiers à chacun. Des nouvelles taxes seront sans doute votées et acceptées par ce Conseil. Nos comptes sont en train de passer dans le rouge. Et alors nous demandons aux citoyens yverdonnois de financer un projet qui nous coutera au minimum CHF 500'000 par année, voire beaucoup plus selon le projet proposé.

Ce n'est pas acceptable pour notre groupe. Nous ne pouvons pas charger encore plus la barque des citoyens yverdonnois. Le groupe UDC vous demande donc de refuser le postulat SPICHIGER.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

C'est à double titre que j'interviens ce soir. D'abord comme Conseiller communal, évidemment, et puis comme Président de l'association qui gère le centre Zone Bleue.

C'est vrai que ce postulat me met un peu mal à l'aise. Il met un peu, selon moi, la charrue avant les bœufs. C'est-à-dire que dans le titre du postulat, on présuppose qu'il manque déjà à Yverdon un espace de consommation sécurisé et supervisé. En ce qui concerne, je dirais pour commencer une banalité, c'est qu'Yverdon n'est pas Lausanne. Nous sommes la 25^e ville suisse en nombre d'habitants. Mais cette 25^e ville suisse n'est pas inactive puisque nous avons mené depuis plusieurs années une politique très active dans le domaine de la toxicomanie et de la marginalité. On est loin d'être ridicule.

On a mis en place en 1997 donc le centre Zone Bleue qui est un centre à bas seuil, qui accueille toutes les personnes souffrant de toxicomanie. En 2002, on a mis en place le sleep-in de la Lucarne qui est aussi utile pour les marginaux. Et tout récemment, il y a trois ans sauf erreur, même plus, ça fait cinq ans maintenant, l'UTAd donc l'Unité de traitement des addictions qui n'a rien à voir avec la Commune, mais qui est gérée directement par le secteur psychiatrique nord et qui traite sur le plan médical la toxicomanie. Je mentionne également toutes les actions entreprises par le JECOS qui a développé le travail de rue, le travail de proximité. Donc, Yverdon-les-Bains est loin d'être ridicule en ce qui concerne l'équipement pour les marginaux ou toxicomanes.

Alors moi, ce qui m'aurait davantage plu - enfin j'entends voilà, on ne peut peut-être pas revenir en arrière - mais je crois que la postulante n'est pas là ce soir - ce serait de lancer, plutôt que de balayer comme ça, je dirais, la problématique, ce serait de pouvoir lancer une étude, comme la ville de Vevey est en train de le faire sauf erreur, d'avoir une photographie actuelle de la problématique, non seulement de la toxicomanie mais de la marginalité globalement pour que les Conseillers communaux aient une vision de la problématique à Yverdon. Parce qu'on ne peut pas le nier, elle existe, elle est là, et de là, dégager des priorités.

Personnellement, je ne suis pas sûr que le local de consommation soit une priorité. On sait que les habitudes de consommation ont beaucoup évolué ces derniers temps. Le centre Zone Bleue qui pratique la politique de prévention échangeait plusieurs milliers de seringues il y a une dizaine d'années et les habitudes de consommation ont changé. Maintenant, les toxicomanes injectent de moins en moins, ont d'autres pratiques, le sniff, d'autres choses, de fumer certaines drogues. Mais les habitudes de consommation changent et tout ça, il faut en tenir compte et je ne crois pas que c'est comme ça qu'on peut, en séance de Conseil, décider abruptement.

Donc, je préconiserais plutôt pour - mais bon c'est un peu difficile au point de vue statutaire et procédural de transformer une motion - mais vraiment de faire un arrêt sur image, de prendre le temps d'étudier la situation et peut-être de proposer des mesures de renforcement de ce qui existe. Je pense notamment à une problématique qui est, à mon avis, selon les acteurs en place, est prioritaire, c'est celle du logement. Beaucoup de personnes marginales n'ont pas de logement fixe, se débrouillent pour dormir un peu n'importe où, donc là il y aurait peut-être, dans le domaine du logement de transition, quelque chose à améliorer. Voilà des pistes qui pourraient être creusées.

Alors voilà ma position, ma position aussi en tant que responsable d'une association et voilà, je tenais à la communiquer ce soir. Tout à l'heure, s'il y a un vote, personnellement, je m'abstiendrai. Mais voilà, je ne sais pas alors la position, je ne sais pas si la postulante, comme elle n'est pas là, si le postulat peut être transformé voire amélioré.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je vais vous répondre, M. le Conseiller, si vous le permettez. Etant donné que je me suis renseigné puisque la question, étant donné qu'elle était absente, la postulante, il est - d'après l'avis du SCL - pas possible de modifier le postulat par une autre personne que la postulante qui

s'appuie d'ailleurs sur notre article 72 alinéa 3 de notre règlement.

Ce qui pourrait éventuellement être proposé - après c'est l'avis du SCL évidemment - ce serait éventuellement de renvoyer à la prochaine séance selon l'article 87 de notre règlement. Prochaine séance qui se tiendra le 22 mars. Libre à ce Conseil de décider ensuite.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors effectivement, comme ont été précisées avant, les habitudes de consommation ont beaucoup évolué, c'est aussi les informations que j'ai eues en me renseignant avec des professionnels du secteur et, effectivement, il semblerait que l'injection baisse beaucoup.

Alors le problème qui est - c'est que notamment pour des questions de facilité et puis d'hygiène (moins de maladies) - l'héroïne tend à être consommée, par exemple, sur de l'aluminium, de façon différente. Alors, le gros risque qu'il y a à mettre à disposition un local d'injection, c'est que les gens souvent choisissent, n'optent pas pour l'injection qui est finalement un passage plus compliqué techniquement et aussi plus risqué au niveau des maladies, si on commence à leur mettre tout à disposition devant eux avec un local d'une hygiène parfaite, on risque de convertir les gens qui la consomment d'une façon autre. L'injection c'est quand même un danger qu'il faudra prendre en compte.

Et maintenant, concernant les seringues, alors pour ma part, j'ai fait quelques visites des fois dans les toilettes publiques, effectivement on en trouvait beaucoup à une époque et bien je n'en vois plus tellement et ce serait intéressant d'avoir peut-être les retours des Municipaux qui savent - enfin je ne sais pas si dans le nettoyage des toilettes ou je ne sais pas si la police a des chiffres sur l'évolution, effectivement, de ce matériel d'injection qu'on retrouverait encore dans les lieux publics. Est-ce qu'il y a une tendance, est-ce qu'on a des chiffres là-dessus ?

M. le Conseiller Christian WEILER :

Je crois que Mme ROMANENS a dit quelque chose de tout à fait correcte, on est bien dans un problème de santé publique.

Comment Yverdon va pouvoir gérer un problème de santé publique ? Vous savez que Zone Bleue agit sur un mandat de santé publique avec un financement public, avec un financement des communes avoisinantes. Il a aussi été dit qu'un grand nombre de personnes qui fréquentent Zone Bleue n'est pas d'Yverdon, soit parce qu'il n'a pas de domicile fixe, soit parce qu'il n'est pas domicilié. Là encore, il va falloir trouver des solutions qui ne peuvent pas être qu'yverdonnoises. Donc, si on veut aller de l'avant, il faut bien évidemment attendre que le Canton se positionne aussi là-dessus, parce que ne serait-ce que sur le plan légal, il faut une délégation pour ouvrir un tel espace, qui n'est pas simple et acquis aujourd'hui.

Donc effectivement, je pense qu'il y a de bonnes intentions dans ce préavis et puis qu'il faut se préoccuper du sujet, je serais d'accord avec mon préopinant, M. DALL'AGLIO, pour dire qu'effectivement on peut réfléchir, revenir avec un autre postulat ou une autre proposition de rédaction pour qu'on travaille sur ce problème de la drogue à Yverdon. Il y a la police et surtout qu'on tienne compte déjà de tout ce qui est fait.

On a eu la chance de visiter Zone Bleue dernièrement avec la Commission de gestion. Je peux déjà vous dire - et ça fera partie du rapport - qu'on a été ébahi du magnifique travail qui est fait, et de tout ce qui est fait déjà pour cette population fragilisée qui mérite notre soutien ne serait-ce qu'en terme de santé publique et de salubrité publique. Donc, tenons compte de ce qui existe, avançons avec nos institutions, mais je crois que ce débat-là même s'il est intéressant, il nous dépasse largement parce que même si Yverdon disait oui, comment on financerait tout seul cette institution qui doit nécessairement être utile aux personnes qui sont sans domicile fixe ou de la région sans en parler avec eux ? Ce serait mettre la charrue avant les bœufs et moi, je vous encourage effectivement à ne pas soutenir cette proposition d'amendement et de revenir une autre fois avec un projet qui aille dans le sens de ce qu'a dit M. DALL'AGLIO qui connaît le

domaine.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors sur le fond d'abord de cette proposition et du débat, je crois qu'on est tous d'accord pour reconnaître que la drogue est un véritable fléau. On est tous aussi d'accord pour reconnaître qu'un monde sans drogue est une utopie, un monde sans drogue n'est pas possible. Donc, on peut effectivement prôner une politique uniquement répressive et viser l'interdiction de la drogue, on n'arrivera pas à faire disparaître la drogue. Donc autant la gérer et prévoir des politiques publiques qui permettent d'une part de réprimer lorsque c'est nécessaire, mais aussi de vivre avec, de gérer les effets de cette drogue et c'est tout le sens de ce postulat justement.

C'est tout le sens de ce postulat qui ne permettra pas d'offrir des solutions miracles, qui ne permettra sans doute pas - même très certainement - de faire disparaître la drogue, mais qui permettra par contre de prévenir un risque de santé publique vis-à-vis des personnes qui consomment, comme cela a été évoqué, mais aussi un risque envers la population, un risque de salubrité avec les seringues qui traînent etc. C'est donc une responsabilité vis-à-vis de la population.

Moi, j'entends l'appel d'une partie des Conseillers communaux d'élargir le débat, d'élargir la réflexion, je suis sensible à cet argument. Je ne souhaiterais pas que notre Conseil sorte de cette salle avec un vote négatif sur une proposition qui vise à régler un fléau, un problème qui nous est cher à tous, raison pour laquelle je m'appuierai sur un article de notre règlement qui nous permet de renvoyer les débats et la décision sur ce postulat au prochain Conseil, ce qui permettra à l'auteur du postulat de proposer un élargissement et un amendement à son postulat. Dans le sens relevé par le Conseiller communal WEILER, il me semble effectivement intéressant d'élargir la réflexion, d'offrir la possibilité à la Municipalité de venir avec d'autres arguments, d'autres exemples et de s'appuyer aussi sur les politiques cantonales qui sont en cours.

Donc je vous demande, M. le Président, de mettre au vote - puisqu'il faut un cinquième des membres présents - le renvoi de la décision de ce Conseil sur le postulat SPICHIGER.

M. le Président Pascal GAFNER :

Demande de renvoi

Nous sommes donc sur une demande de renvoi de ce postulat à une prochaine séance, selon l'article 87 de notre règlement, si le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante.

Je vais donc faire voter cette proposition de renvoi.

Vote

Le renvoi de la votation sur ce postulat à une prochaine séance est accepté avec plus du cinquième (16) des membres présents.

Le Président remercie la commission pour son travail.

**15. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

15.1

Une Question de M. le Conseiller Bart WIND (Déploiement de la fibre optique par Swisscom)

C'est en fait une triple question relative à la pose de la fibre optique par Swisscom à Yverdon-les-Bains.

Je me réfère au PV de notre séance du Conseil communal du 7 mai 2015. Je posais alors la question suivante lorsque nous devions nous prononcer sur le préavis PR15.09PR investissement de CHF 15'144'000 pour l'équipement du territoire communal en fibre optique. Alors, je me cite dans ce PV, je disais à l'époque : Swisscom propose déjà depuis quelques

temps de relier certains immeubles par la fibre optique via des poteaux aériens. Je me demande, avec ce nouveau partenariat, si les habitants qui ont refusé ce montage d'un autre âge, seront maintenant forcés de l'accepter.

Voici quelques réponses qui m'avaient été données à cette époque.

Mme SAVARY, qui était alors Municipale responsable du Service des énergies, disait : on ne m'a jamais parlé de cette histoire de lignes aériennes, mais selon les discussions que nous avons eues avec Swisscom, qui sont à mon avis assez claires, l'équipement se fait de toute façon de façon souterraine et uniquement souterraine. Je n'ai pas entendu de leur part une autre version que celle-ci.

M. CARRARD, Syndic à l'époque : de toute façon, tout ce qui est aérien a tendance à disparaître. Lorsqu'on travaille dans un quartier, c'est le genre d'équipement que nous faisons progresser en passant à des équipements souterrains. Je ne crois pas qu'il faut qu'on fasse un débat technique ici, ce que l'on sait c'est que ce partenariat va permettre d'équiper la Ville - normalement, comme l'a dit Mme la Municipale, en souterrain - dans les cinq ans.

Alors aujourd'hui, plusieurs témoignages me sont parvenus, à moi ainsi qu'à notre Service des énergies, démontrant que Swisscom ne fait aucun effort pour remplacer ses lignes aériennes et présente des devis élevés aux propriétaires qui souhaitent remplacer leur introduction aérienne par une infrastructure souterraine.

Même lorsque des introductions souterraines ont été dûment préparées, pour faciliter sa propre planification des travaux, les installateurs Swisscom préfèrent simplement remplacer la ligne aérienne en cuivre existante, par la fibre optique qu'ils pendent sur ces vieux poteaux, pérennisant ainsi ces inesthétiques toiles d'araignées pour les décennies à venir.

Alors j'en viens à mes trois questions :

1. Dispose-t-on d'un moyen pour forcer Swisscom à remplacer dans les plus brefs délais, ses lignes aériennes qui polluent le paysage de différents quartiers ?
2. Notre Service des énergies a-t-il bien mis à la disposition de Swisscom un plan représentant toutes les possibilités d'introductions souterraines disponibles qui pourraient être utiles à la pose de la fibre optique ?
3. Une partie des 15 millions que nous avons votés en 2015 est-elle utilisée pour subventionner ou financer le tirage de la fibre optique du réseau Swisscom sur notre Commune ? Le cas échéant, pourquoi les parties de ce réseau qui passent sur des terrains privés ne peuvent-elles pas également bénéficier de ce financement ?

Merci pour votre attention.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

D'abord, je tiens à remercier M. le Conseiller Bart WIND pour nous avoir adressé ses questions depuis quelques jours déjà, ce qui nous permet effectivement d'y répondre de manière relativement complète.

D'abord, revenir sur le projet, je vais faire comme ma collègue Carmen TANNER tout à l'heure concernant la Boussole. Quand on a un projet qui va bien, surtout une soirée comme ce soir, il s'agit évidemment de le dire. Nous avons un projet de déploiement que nous avons lancé en 2015 et qui court jusqu'en 2019. Il est actuellement dans les temps, c'est-à-dire qu'il sera terminé comme nous l'avions annoncé à la fin 2019. Il est dans les coûts annoncés également donc pas de dépassement.

C'est un gros projet puisqu'entre Swisscom et la Ville d'Yverdon-les-Bains, c'est CHF 37 millions environ qui sont investis dans ce projet-là et un projet qui se déroule effectivement totalement selon nos attentes et avec de bonnes nouvelles aussi sur les questions de commercialisation de

la part de la fibre optique qui est exploitée par Yverdon-les-Bains. C'est évidemment une grosse affaire, j'ai dit un contrat d'environ CHF 35 à 37 millions qui a été négocié sur deux ans entre 2013 et 2015.

Et vous avez cité l'ancienne majorité, ou en tout cas l'ancienne Municipalité, encore que finalement il n'y a qu'une Municipalité qui représente la Ville d'Yverdon-les-Bains, au moment où elle vous répondait à savoir le 7 mai 2015. La Municipalité était fondée à répondre ce qu'elle vous a répondu parce que le contrat final entre Swisscom et la Ville d'Yverdon-les-Bains, il n'était, à ce moment-là, pas encore signé. Il était en voie de finalisation, mais des éléments pouvaient encore être modifiés. Ce contrat n'a été signé qu'en mi-juillet 2015, c'est-à-dire deux mois et demi après la séance du Conseil communal. Donc, en toute bonne foi, la Municipalité vous a répondu à l'époque, M. le Conseiller, qu'elle n'avait pas été saisie d'abord de cette problématique et qu'elle pensait effectivement que dans la grande majorité des cas, le cas ne se poserait pas.

C'est relativement juste, puisque sur les 3'350 points d'introduction qu'il y a dans les bâtiments yverdonnois, seuls 146 sont des points d'introduction aériens, soit moins de 5%, qui est la moyenne nationale en Suisse à l'heure actuelle. Le but évidemment de toute cette opération à plus de CHF 35 millions était de fournir gratuitement à tous les ménages yverdonnois un raccordement en fibre optique d'ici fin 2019 avec un coût d'installation partagé par les deux partenaires que sont Swisscom et la Ville d'Yverdon-les-Bains. Un coût de raccordement qu'on peut estimer à environ CHF 10'000 par raccordement. A peu près une moitié sur l'infrastructure lourde qu'il faut mettre à travers la Ville pour, en gros, avoir de quoi tirer des fils à travers, disons une sorte de puissance qui permette de relier tous les bâtiments et puis une autre moitié qui concerne effectivement les raccordements aux bâtiments eux-mêmes.

J'en viens maintenant, après cette partie introductive, à vos questions.

Dispose-t-on d'un moyen pour forcer Swisscom à remplacer dans les plus brefs délais les lignes aériennes ?

Non, nous n'avons pas de moyen de forcer Swisscom, évidemment, à réaliser - comme je l'ai dit - l'enterrement de ces 146 dernières lignes aériennes et points d'introduction. Pour information, pour l'essentiel, ces lignes aériennes se trouvent dans des quartiers de villas des années 20 aux années 60, c'est-à-dire au moment où effectivement, et bien le téléphone s'était généralisé mais qu'on n'enterrait pas encore ces infrastructures. Par contre, ce que nous aurions pu faire c'est de payer. C'est-à-dire finalement proposer à Swisscom de prendre à notre compte l'enterrement de ces 146 dernières lignes et il faut voir à peu près ce que ça signifie.

En moyenne, on pense que l'enterrement d'une ligne pour un bâtiment est d'environ CHF 10'000 supplémentaire par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est-à-dire que la partie de raccordement qui est de l'ordre peut-être de CHF 5'000 de manière générale dans le préavis, passerait pour ces 146 lignes-là à une moyenne d'environ CHF 15'000 et en gros, pour raccorder, dans la grande majorité des cas, un seul ménage puisque comme je vous l'ai dit, les bâtiments concernés sont des villas à un seul logement dans la plupart des cas.

Donc, un coût supplémentaire du projet de CHF 1.5 million, soit 10% de plus du prix du projet général puisque la Ville d'Yverdon a investi CHF 15 millions dans ce projet-là, pour environ 1% des ménages, c'est-à-dire environ 150 ménages sur les 15'000 que la Ville conçoit. C'est un calcul économique qu'on peut se faire. Dans une Ville comme la nôtre qui n'est pas particulièrement riche, il est peu probable que la Municipalité ait validé un tel investissement supplémentaire pour finalement une partie aussi réduite de la population.

Ça c'est pour la première question. Nous n'avons pas la possibilité de forcer Swisscom à le faire, nous aurions dû payer et nous n'aurions probablement, si nous avons été confrontés à cette dépense supplémentaire, probablement pas validé une dépense de cet ordre-là pour un bénéfice de cet ordre-là.

La deuxième question. Est-ce que notre Service des énergies a-t-il bien mis à disposition de Swisscom un plan représentant toutes les possibilités d'introduction souterraines disponibles qui pourraient être utiles à la pose de la fibre optique ?

La réponse est oui évidemment, absolument. Non seulement, nous avons fourni notre cadastre souterrain à Swisscom, mais Swisscom nous a fourni aussi son cadastre souterrain. Donc il y a des possibilités, évidemment, des fois de mutualiser les différentes infrastructures. Il faut savoir d'ailleurs que dans certains quartiers, comme par exemple le quartier des Cygnes, l'essentiel de l'introduction de la fibre optique va se faire à travers les canalisations du SEY parce que les leurs sont « détruites » et que la solution la plus économique, c'est effectivement de passer par les cadastres souterrains du SEY. Ceci étant, tout cela n'est pas gratuit. On est dans un contrat de CHF 35 à 37 millions entre deux partenaires et toutes ces choses-là se monnaient.

Evidemment, le SEY ou la Ville d'Yverdon a investi quand elle a posé ses réserves de canalisations. Il n'est pas question qu'elle les prête « gratuitement » à Swisscom pour passer. Swisscom, quand ils passent par nos canalisations, nous paye CHF 73.86 le mètre pour pouvoir passer à travers notre tuyau pendant 50 ans avec la fibre optique. Et donc, on voit que c'est une question de coût. Nous avons, parce que nous devons rentabiliser notre infrastructure, Swisscom doit rentabiliser son infrastructure, tout ça à la fin joue sur une adéquation des coûts et dans ce cadre-là, évidemment, il arrive parfois que Swisscom passe par chez nous, mais lorsque c'est plus économique pour eux de rester chez eux, évidemment ils le font.

Et puis la question trois, une partie des CHF 15 millions votés en 2015 est-elle utilisée pour subventionner ou financer le tirage de la fibre du réseau Swisscom sur notre Commune ? Cas échéant, pourquoi les parties de ce réseau qui passent sur des terrains privés ne peuvent-elles pas également bénéficier de ce financement ?

Alors Swisscom, pour l'essentiel, utilise ses propres canalisations, c'est ce que je vous ai dit. Il y a des exceptions, mais pour l'essentiel Swisscom utilise sa propre infrastructure pour tirer la fibre. La participation communale, son sens c'était de faire en sorte que tous les ménages yverdonnois soient couverts par la fibre optique, alors que si Swisscom était partie seule, elle aurait visé seulement certains quartiers, seulement certains types de clients, là où elle pensait qu'elle pouvait rentabiliser relativement facilement son investissement.

L'investissement de la Ville était de fournir une garantie générale à l'ensemble de la population yverdonnoise, à l'ensemble des ménages yverdonnois, d'être reliés à fin 2019 à la fibre optique et c'est à ça que servent les CHF 15 millions. Il n'y a pas d'autres types de comptabilité ou une comptabilité séparée de ce que paie la Ville d'Yverdon ou ce que paie Swisscom. La Ville d'Yverdon paie 40% de l'investissement total de Swisscom qui sert à couvrir les 15'000 et quelques ménages yverdonnois et ça c'est, je pense, que c'est cette réponse-là que je peux vous donner en tout cas ce soir à vos trois questions.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Bart WIND :

Merci M. le Municipal pour ces réponses très complètes. Alors, qu'on se comprenne bien, ma critique, ma question ou critique, s'adressait bien à Swisscom qui est entièrement responsable de son propre réseau.

Ces poteaux qui traversent des propriétés privées de manière assez inesthétique sont le réseau Swisscom. Les CHF 15 millions que la Ville a mis en plus pour que Swisscom puisse bien entretenir son réseau, c'est presque à bien plaisir. Moi, je regrette que Swisscom ne fasse pas plus d'efforts pour aboutir à son projet qu'il avait dans les années 90 déjà, de supprimer entièrement ces poteaux de son réseau.

Mais je vous remercie pour votre réponse et votre analyse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.2

Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Parking relais)

Je me permets de poser une question ce soir sur un sujet qui a souvent passionné notre Conseil, celui des places de parc, mais pas sous l'angle de la pénurie, mais sous l'angle de la pléthore. Plus précisément sur le taux d'utilisation du parking relais à Y-Parc.

La Ville a investi il y a 4 ans quelque CHF 800'000 pour ce parking. Une place doit coûter dans les CHF 11 à la Ville. Elles sont facturées CHF 4 à la journée, CHF 12 par mois. Elles sont gratuites en fin de semaine. En 2014, le projet était un peu révolutionnaire. Révolutionnaire pour Yverdon, parce que c'est une pratique standard dans pas mal d'autres villes. Le parking relais est effectivement intéressant pour faciliter la vie des pendulaires, réduire la pression de la circulation et celle du parcage au centre-ville. Encore faut-il que l'utilisation du parking relais soit encouragée par une promotion active et des mesures d'incitation.

Le parking offre 128 places. Un passage un vendredi matin de novembre m'a permis de compter 7 voitures, j'ai repassé en février ça avait doublé, c'était 14 voitures, soit environ 9 places sur 10 inutilisées. La Ville a encaissé à CHF 4 la voiture si ce n'était pas un abonnement, peut-être dans les CHF 100 s'il y a eu une rotation et elle a dépensé ce même jour plus de CHF 1'000 en amortissement. Je m'étonne donc de voir la Ville continuer de subventionner à perte plus d'une centaine de places vides.

Et en même temps, la Ville tolère du parcage sauvage un peu partout. Je pense notamment aux Vuagères, je pense à la Prairie - la prairie communale à côté de la Prairie Restaurant - et à la rue des Moulins. Le long de cette dernière rue, l'appropriation privée de l'espace public par l'aménagement de places en dur se remarque partout. La seule réaction municipale semble être de poursuivre année après année l'abattage des derniers tilleuls, comme pour faire oublier à quel point cette allée monumentale a pu être belle avant d'être sacrifiée au parcage des voitures.

Je me permets donc de poser les questions suivantes :

- La Municipalité est-elle consciente du fait que régulièrement près de 90% de la capacité du parking relais reste inutilisée ?
- Quelles actions concrètes ont-elles été entreprises pour remédier à cet état de fait ?
- Pourquoi l'introduction des macarons est-elle si lente ?
- Quelles sont les mesures prises pour éviter le parcage sauvage en Ville d'Yverdon et dans les environs ?

Je vous remercie de votre attention pour ces quelques questions.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci M. le Conseiller de m'avoir transmis vos questions il y a quelques jours.

Alors bien sûr l'inutilisation du parking se produit puisque la demande des pendulaires est aujourd'hui redirigée vers des parkings situés au centre-ville (Ancien-Stand, Ancien Poids-Public, Rives du Lac, Midi) et de ce fait plus attractifs. Cela a été une décision Municipale pour le déploiement des zones macarons au centre-ville au 1^{er} janvier 2015.

L'utilisation du parking va augmenter prochainement avec la mise en service des zones macarons. Les pendulaires travaillant ou stationnant encore dans les quartiers non réglementés seront redirigés sur ce parking notamment, les autres parkings étant presque entièrement saturés.

La Municipalité a décidé que la mise en vigueur de la nouvelle réglementation liée au système macaron devait se faire sur une période courte. L'objectif étant d'éviter les reports dans les quartiers voisins.

Toutes les problématiques locales sont connues (rue des Moulins, Vuagères, Prairie, etc...) et doivent être traitées individuellement. Notre service a déjà étudié les solutions pour résoudre ces problématiques. Elles seront soumises en Municipalité prochainement pour pouvoir entrer en vigueur de manière simultanée avec la réglementation des macarons.

Enfin, des validations et publications de la nouvelle réglementation et des nouveaux marquages génèrent de nombreuses réactions des riverains. Il est nécessaire de les rencontrer, de discuter. A titre d'exemple, les pré-marquages réalisés dans le quartier Bellevue/Floreyres ont générés plus de 110 demandes particulières.

Concernant les mises à l'enquête, les quartiers Floreyres et Bellevue ont été publiés le 19 septembre 2017, pour les autres quartiers la publication a été effectuée le 21 novembre 2017. Seules les marquages en rue devront encore être publiés d'ici mars-avril 2018. Donc en fin d'année, tous les macarons seront effectifs à Yverdon.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Merci Mme la Municipale, je vois que les choses vont dans le bon sens. Mais, je ne suis pas certain de voir très bientôt les vendredis matin le parking d'échange plein à sa capacité de 128 places et la Ville faire quelques économies sur ces places subventionnées très très largement. Merci.



15.3

Une Question de M. le Conseiller Pierre HUNKELER (Plan directeur communal)

M. le Président, je peux passer à ma deuxième question ? En regrettant d'occuper le Conseil si longtemps avec deux questions. Mais, ça fait cinq semaines que je trépigne pour les poser. Le Bureau ayant pris la mauvaise - à mon avis - décision de remettre, de supprimer une séance qui va faire que celle-ci sera particulièrement longue.

M. le Président Pascal GAFNER :

Vous pouvez poser votre seconde question M. le Conseiller.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Vous vous souvenez certainement des interventions répétées et justifiées de notre collègue Pierrette ROULET-GRIN pour demander la révision du plan directeur communal. Ce plan, entré en vigueur il y a plus de 20 ans, n'est plus en phase avec le développement de notre Commune. En désespoir de cause, notre collègue a déposé une motion en 2012 pour tenter de faire avancer les choses et deux ans plus tard, preuve que les motions marchent, en mars 2014, notre Conseil a pu adopter un préavis portant sur la révision simultanée du plan directeur communal et du plan général d'affectation.

Le calendrier prévoyait une consultation publique en été 2016, l'adoption par le Conseil communal au printemps 2017 et par le Conseil d'Etat en automne 2017.

La Commission urbanisme et mobilité devait être consultée, je cite « selon un processus à définir ». Le préavis promettait également que le Conseil communal serait informé des études et que les groupes d'intérêt pourront être intégrés selon les étapes et les thématiques.

Sans nouvelles de l'avancement du projet, je permets donc de poser les questions suivantes :

- Quel est le calendrier révisé pour le plan directeur communal et le PGA ?

- Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas été informé de l'avancement des études, comme prévu ?
- Quels groupes d'intérêts ont été intégrés, comment et quand ?
- Selon quel processus la Commission urbanisme et mobilité a-t-elle été consultée ? Je viens d'apprendre qu'elle a été informée en début de semaine, mais il semble que ce n'était pas une consultation mais une information.
- Comment les CHF 40'000.- prévus au budget pour la démarche participative ont-ils été ou seront-ils dépensés ?
- Et dernière question, le budget de CHF 660'000 est-il respecté ? Mais ça c'est une question purement rhétorique, car en cas de dépassement le Conseil aurait certainement été immédiatement informé et la situation régularisée.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses que je me permets de souhaiter concises et précises.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je vais être aussi concise et précise que vous l'avez été ou que vous venez de l'être M. le Conseiller. Et je vous réponds donc très volontiers à toutes vos questions.

Quel est le calendrier révisé pour le plan directeur et le PGA ?

Le plan directeur communal, dit PDCOM, et le plan général d'affectation, dit PGA, sont menés parallèlement et de manière itérative. Le planning annoncé n'a pas été tenu pour deux raisons principales. Tout d'abord, la quatrième révision ou adaptation du plan directeur cantonal et la révision de la loi sur l'aménagement du territoire - actuellement en train d'être traitée par le Grand Conseil - ont eu des conséquences évidentes sur l'élaboration de la révision du PDCOM et du PGA. Ensuite, le projet a subi quelques aléas du fait du départ du chef de projet de l'époque. Mais cela n'est pas la raison principale. La raison principale est celle que je viens de citer, à savoir la réadaptation du plan directeur, la révision de la LATC actuellement en cours.

Nous souhaitons transmettre les documents à l'examen préalable à la fin de l'année 2018, donc de cette année. Enfin, un projet a été présenté à la Municipalité, qui, en fonction de l'actualité, a demandé des développements supplémentaires conséquents. Plus précisément, le PDCOM est finalisé à 80%. La partie diagnostic et le projet de territoire ont été validés par la Municipalité il y a quelques semaines, à l'issue d'une large concertation avec les services communaux. Il reste à rédiger la partie « mesures ».

Pour ce qui est du PGA, l'avant-projet complet est fait. Il traduit les principes et les enjeux identifiés pour le développement du territoire dans le PDCOM. L'avant-projet est en cours d'analyse fine par un comité d'experts, et par le nouveau responsable de la police des constructions. A l'issue de ce travail considérable, le PGA pourra être transmis à l'examen préalable simultanément avec le PDCOM.

Le contexte actuel rend la révision de ces deux documents extrêmement difficile et incertain. Tout d'abord, la LATC en cours de révision - comme je l'ai déjà dit - propose de supprimer les plans directeurs communaux au profit de plans directeurs d'agglomération. Pour ce qui est du PGA, le Canton souhaite fixer de nouvelles prérogatives tant sur le dimensionnement de la zone à bâtir que sur l'affectation des zones d'activités, pour ne citer que ces deux points. Au vu des nombreuses incertitudes, un débat technique doit avoir lieu entre la Ville et le Canton avant de pouvoir communiquer plus largement. La Municipalité a souhaité poursuivre la révision des documents malgré le contexte.

Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas été informé de l'avancement des études prévues ?

En 2015, nous avons réalisé la partie diagnostic du projet du territoire. A cette fin, des tables rondes se sont tenues dans plusieurs quartiers de la Ville (La Vilette, Pierre-de-Savoie,

Cheminet). Des séances se sont aussi tenues avec les différentes instances communales et régionales. Il y a eu une large publicité autour de ces séances. A cet égard-là, je vous renvoie au « Bonjour » que vous avez sûrement gardé, du mois d'octobre 2015, qui expliquait à la population yverdonnoise le contenu de ces séances participatives organisées dans les différents quartiers. Je peux vous dire qu'il y a eu une centaine de participants au total. Et puis, il y a également eu une soirée de restitution pour chacun de ces trois quartiers.

Quels groupes d'intérêts ont été consultés, comment et quand ?

Le Canton, la Direction générale de l'environnement, la Direction générale de la mobilité et des routes, l'Agglo Y et l'Association du Nord vaudois ont été consultés à deux reprises pour le diagnostic et le projet de territoire, respectivement en 2015 et en 2017.

La Commission urbanisme et mobilité a été tenue informée de certains éléments, par exemple le plan directeur des circulations. Cette Commission aura l'occasion de se pencher plus avant sur ces documents. Pour le surplus, la Municipalité décidera de la suite à donner au PGA et PDCOM lorsque le projet final lui sera soumis.

Question suivante : selon quels processus la Commission urbanisme et mobilité a-t-elle été consultée ?

Comme dit précédemment, la Commission urbanisme et mobilité n'a pas encore été consultée sur l'entier du dossier, mais sur certains éléments seulement. Nous le lui présenterons dès que la première version du document sera terminée et validée par la Municipalité. Habituellement, seules les séances de présentation et discussion ont lieu pendant l'examen préalable. Ainsi à l'issue de l'examen préalable, nous pouvons tenir compte de toutes les remarques émises pour l'élaboration de la version définitive du projet.

Question suivante : comment les CHF 40'000 prévus au budget pour la démarche participative ont-ils été ou seront dépensés ?

Plusieurs tables rondes ont été organisées en 2015 dans plusieurs quartiers, comme je l'ai dit tout à l'heure. Ces consultations ont été bénéfiques pour l'élaboration du diagnostic et du projet de territoire. Cette démarche a généré des frais de préparation et d'animation qui ont été financés avec le budget prévu pour la démarche participative. Le solde sera utilisé pour les futures démarches qui devront être entreprises pour présenter et expliquer le travail réalisé aux associations, aux élus et aux Yverdonnois.

Le budget de CHF 660'000 est-il respecté ?

Oui, ce budget est pour l'instant respecté. Ce budget est restreint pour la révision de tels documents car nous avons notamment prévu de reprendre une partie des éléments développés dans le cadre du projet d'agglomération. Nous n'avons toutefois pas imaginé en 2014 que la votation sur la LAT aurait un tel impact sur l'aménagement du territoire. Les demandes de compléments et les modifications qui pourraient être demandées tant à l'issue de l'examen préalable que de la consultation publique pourraient nécessiter un crédit complémentaire qui fera l'objet d'une demande le moment venu au Conseil communal, si nécessaire.

J'espère ainsi vous avoir répondu de façon précise et concise, M. le Conseiller communal.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Merci Mme la Municipale. J'ose espérer que l'aspect participatif sera particulièrement développé avant que tout soit sous toit et finalisé. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.4

Une Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI (Intervention PNV lors d'un conflit de travail)

Au nom du groupe socialiste, je souhaite déposer l'interpellation suivante, qui s'intitule « Interpellation sur l'intervention de la Police Nord Vaudois lors d'un conflit de travail à l'avenue de Grandson ».

Le 29 janvier, un conflit de travail a éclaté entre une entreprise basée à Echallens et ses employés électriciens qui réclamaient des arriérés de salaire. Après une grève de quelques heures sur un chantier à l'avenue de Grandson, à Yverdon, les employés, défendus par le syndicat UNIA, signaient avec l'employeur un accord dans lequel ce dernier s'engageait à payer CHF 85'000 en plusieurs tranches aux employés lésés.

Or, la première échéance atteinte, l'employeur n'a pas tenu ses engagements et, après une séance pendant laquelle il a confirmé qu'il n'allait pas les tenir, les employés ont décidé de faire grève le 12 et le 13 février sur deux chantiers sur lesquels intervient l'entreprise à Treycovagnes et à Yverdon-les-Bains. Si la grève s'est déroulée sans encombre sur le premier des deux chantiers, les choses se sont vite envenimées sur le deuxième. Que ce soit le 29 janvier, le 12 ou le 13 février, la Police Nord Vaudois est intervenue, en bonne entente avec les grévistes en tout cas pour les deux premières dates. Il est évident qu'une intervention dans un tel contexte est forcément délicate, mais je souhaite tout de même avoir quelques éclaircissements sur le rôle que notre police a joué dans ce conflit de travail, en particulier le 13 février.

Donc je pose deux questions à cet égard :

1. Alors que les employés en grève et le syndicat UNIA bloquaient le chantier et exerçaient ainsi leur droit constitutionnel à faire grève, la PNV a escorté deux employés à qui l'employeur avait ordonné d'aller travailler. Ce faisant, notre police s'est immiscée dans un conflit d'ordre privé et a pris le parti de l'employeur sans qu'une décision de justice le lui permette, une intervention qui n'a pas de précédent récent dans notre Canton. Qui a ordonné une telle prise de position et pour quelles raisons ?
2. Le 29 janvier, les grévistes avaient déjà installé une tente à côté du chantier et déployé des banderoles sur l'espace public en accord avec les agents de la PNV présents sur les lieux. Lorsqu'ils ont repris la grève, ils ont averti la PNV lundi matin et ont réinstallé le même matériel. Or, mardi, d'après la presse, la Municipalité aurait ordonné à la police de leur faire quitter les lieux. Au-delà de l'emplacement de la tente, qui aurait facilement pu être déplacée, pourquoi la Municipalité a-t-elle ainsi entravé les employés dans leur droit à la grève ?

Je vous remercie.

M. le Président Pascal GAFNER :

M. le Conseiller, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement munies de la signature de cinq membres, voire plus, pour appuyer votre interpellation.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci au Conseiller de m'avoir transmis également sa question il y a quelques jours. Ainsi je vais pouvoir vous répondre de manière détaillée.

Le 13 février 2018, nos services de police ont été sollicités à des fins d'intervention, dans le cadre de la grève organisée par le syndicat à l'avenue de Grandson, du fait que des grévistes empêchaient l'accès des chantiers au personnel qui souhaitait y pénétrer. Pour ce faire, le chemin d'accès a dû être dégagé, sans pour autant que le personnel policier présent n'ait, à aucun moment, dû expulser les grévistes des lieux, contrairement à ce qui ressort de vos propos.

En outre, peu avant 9h, l'officier de permanence s'est rendu sur place afin de jauger la situation

et a eu un contact direct avec un responsable d'UNIA qui, avant toute chose, lui a spontanément dit que les grévistes allaient quitter les lieux sans qu'aucune demande préalable n'ait été faite de la part de la police, ne serait-ce celle de libérer le passage aux travailleurs souhaitant accéder au chantier.

Par ailleurs, nous constatons que le Service de la sécurité publique n'a jamais été informé de la tenue de cette manifestation lors de laquelle une tente a été installée en partie sur le domaine public. Une telle utilisation du domaine public est soumise à autorisation, au même titre que toutes les manifestations qui se déroulent sur le territoire de la Commune d'Yverdon-les-Bains, soient-elles de petites ou de grandes envergures.

En effet, les incidences sur le trafic en cas d'usage accru du domaine public à des fins syndicales ou politiques pourraient conduire les services de police à mettre en place une déviation ou pour le moins à installer une signalisation adaptée aux circonstances en vue de sécuriser la voie publique, sans préjudice à l'activité initiée par le syndicat.

In casu, et sans remettre en cause le droit constitutionnel que constitue la liberté syndicale prévue par la Constitution fédérale de la Confédération suisse, la police était tout à fait légitimée à intervenir, d'une part pour anticiper d'éventuelles mesures liées à la sécurisation de l'axe routier concerné, et d'autre part afin d'éviter que la liberté de mouvement d'autres personnes ne soit restreinte contre leur volonté.

Il est regrettable que votre intervention n'ait pas relevé tous les éléments pertinents dans cette affaire et notamment du fait que nos agents sur le terrain ont eu une approche tout à fait adéquate, dans le sens d'instaurer un dialogue constructif et tourné vers la recherche de solutions.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je vous remercie, Mme la Municipale, pour ces précisions, effectivement, tout à fait rassurantes.

Mais, il n'empêche que si on lit, effectivement, la communication d'UNIA ou les rapports qui sont parus dans la presse de cette affaire, on voit qu'effectivement les interprétations sont très diverses entre le regard que vous portez ce soir sur le déroulement des événements et le regard que les principaux concernés, les grévistes, portent eux-mêmes sur cet événement.

Et je tiens à faire remarquer qu'après la question de l'extension des horaires d'ouverture, là on se retrouve face à un deuxième casus belli avec le principal syndicat du Canton qui espère pouvoir être entendu, quand même, sur sa propre interprétation des événements, parce que vous l'avez dit vous-même, effectivement, les faits sont importants et j'espère que la Municipalité est encline à laisser la porte ouverte à ce dialogue et à rencontrer UNIA pour que les choses puissent être ainsi éclaircies et qu'UNIA soit rassuré sur le fait que la Municipalité n'entend pas entraver son action sur la Commune d'Yverdon-les-Bains.

Je vous remercie pour les précisions que vous avez apportées.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.5

Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (PNV articles parus dans la presse)

J'adresse une question à notre Municipalité. La presse locale s'est fait largement l'écho des discussions qui se sont déroulées au sein du Conseil communal urbigène sur la thématique de la Police Nord Vaudois.

Quelle n'a pas été ma surprise d'apprendre qu'un deal aurait été passé entre les municipalités d'Orbe et d'Yverdon-les-Bains pour tenter de sauver l'association en offrant des prestations

supplémentaires, complètement hors du périmètre des statuts de celle-ci puisqu'elles concerneraient la police administrative appelée, dans le jargon des tâches, le 5^e processus, c'est-à-dire police du commerce, gestion des amendes d'ordre, enquêtes administratives, marquage et signalisation, autorisations de manifestations, empiètement sur le domaine public, taxes de séjour, notifications des commandements de payer, objets trouvés, comptabilité, guichet et réception des appels téléphoniques, budget, contrôle des factures et rapports divers.

Pour en avoir le cœur net, je suis allé chercher le préavis 30/17 du 12 décembre 2017 de la municipalité d'Orbe qui répond à la motion Pierre-Alain WIELAND pour une réflexion sur le futur de la police intercommunale. J'y ai lu ce qui suit :

« Une délégation de la commune d'Orbe emmenée par son syndic, M. GERMOND, a rencontré une délégation de la commune d'Yverdon-les-Bains composée de M. CARRARD, syndic, de Mme JAGGI-WEPF, municipale et de M. PITTET, commandant de la PNV. »

L'objectif de cette rencontre visait à obtenir le soutien de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains en vue d'une révision du coefficient de pondération entre les deux communes, ce qui aurait eu pour conséquence de diminuer la part payée par Orbe de quelque CHF 385'200, faisant augmenter, dans la même proportion, la part d'Yverdon-les-Bains.

Toujours dans le préavis, on apprend que la délégation yverdonnoise a refusé cette proposition arguant que le budget 2018 était d'ores et déjà voté.

Faute de soutien, la proposition urbigène n'a reçu aucune voix devant l'Assemblée du conseil intercommunal, mais le préavis précise ce qui suit :

« Avant le vote, Mme JAGGI WEPF, présidente du Codir est intervenue pour renseigner l'Assemblée que les communes d'Orbe et d'Yverdon allaient débattre sur un possible soutien dans le cadre des tâches de la police administrative. »

Plus loin, le préavis précise que le besoin à couvrir pour Orbe en la matière est de deux ETP, soit un spécialiste de la police du commerce et d'un Assistant de Sécurité Publique et il est écrit :

« Le syndic d'Yverdon-les-Bains a proposé un soutien de la part du service de la Police administrative de sa Ville qui pourrait se traduire par la mise à disposition, sans compensation financière, d'un ASP et d'un spécialiste de la police du commerce, ceci sous la responsabilité des autorités d'Orbe. Cette proposition a reçu - je cite toujours - un écho favorable de la part de la délégation urbigène – ce qui n'est pas trop étonnant. La collaboration devra faire l'objet d'une analyse des tâches qui pourraient être confiées et aboutira sur la rédaction d'une convention. »

Il est en outre précisé que « l'encaissement des taxes et des amendes provenant de l'activité de ces deux personnes reviendrait entièrement à la commune d'Orbe et qu'après une phase de test de 3 à 4 mois, cet accord devra être validé par les deux Municipalités. »

J'en arrive à mes questions :

1. La Municipalité d'Yverdon-les-Bains confirme-t-elle que ces échanges avec leurs collègues d'Orbe ont bel et bien eu lieu ?
2. Cas échéant, les prestations dont il est question étant clairement hors du périmètre de l'Association de la PNV puisqu'il s'agit de police administrative, par quel dispositif légal conforme à la loi sur les communes, les deux Municipalités entendent-elles sceller leur arrangement, ceci y compris durant la phase de test ? En effet, comment imaginer que des fonctionnaires de notre Ville puissent travailler sous la responsabilité et au bénéfice des autorités urbigènes ?
3. Quel sera l'impact, pour le budget de notre Commune, de la mise à disposition gracieuse d'Orbe du personnel communal yverdonnois en question ?
4. Et enfin, la Municipalité, consciente de nombreuses et répétées plaintes de notre législatif quant au manque de visibilité démocratique sur le fonctionnement de notre police, estime-t-

elle correct de ne pas avoir informé notre Conseil quant à ses intentions qui ont finalement été révélées par la presse ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, alors, le 20 octobre - vous l'avez relaté - une délégation municipale urbigène rencontrait une délégation yverdonnoise afin d'aborder la faisabilité d'un appui à la police administrative d'Orbe, qui se trouve être en grande difficulté fonctionnelle, ceci de manière récurrente. Une demande de mise à disposition de personnel a été émise à cette occasion par la commune d'Orbe.

Sur la base du procès-verbal de cette rencontre, le Service de la sécurité publique a établi un rapport en Municipalité, lequel a été adopté le 20 décembre 2017. Un courrier de confirmation a été envoyé à Orbe le 12 janvier 2018, en ces termes, je vais vous citer vraiment le texte du courrier qui a été envoyé :

« Sur la base d'une analyse de faisabilité de son Service de la sécurité publique, la Municipalité a validé une approche partenariale avec la commune d'Orbe, concrètement formalisée par les 4 étapes suivantes :

Etape 1 : Analyse de la situation administrative dans laquelle se trouve le Service de la sécurité publique d'Orbe par le Chef de la police administrative et ses cadres.

Etape 2 : Diagnostic consécutif à l'appréciation précitée, avec une estimation chiffrée des besoins réels et des appuis possibles, qu'ils soient administratifs ou de terrain.

Etape 3 : Proposition à l'Autorité municipale d'Orbe d'un appui administratif et/ou de terrain, sous forme de prestations, tenant compte du diagnostic réalisé d'une part et des moyens humains et techniques disponibles d'autre part. La Municipalité précise à cet égard que la marge de manœuvre de la police administrative d'Yverdon-les-Bains est de l'ordre de la prestation en faveur d'une commune, en matière de conseil et d'appui occasionnel à certaines tâches spécifiques, mais n'est en aucun cas de nature à permettre une mise à disposition de personnel.

Etape 4 : Sur la base d'une période test d'un an, au terme de laquelle un bilan devra être tiré, une convention de collaboration pourra formaliser les modalités pratiques et financières des prestations fournies. »

La collaboration a débuté à fin janvier sur des bases solides dans l'appui des entités administratives concernées, et à ma connaissance à la satisfaction de la commune d'Orbe.

La délivrance de prestations limitées aux moyens actuels du Service de la sécurité publique, pour lesquelles un appui constitue accessoirement une valorisation des compétences de notre administration, doit s'installer dans une réflexion de fond qui pourrait faire l'objet de nouvelles discussions.

Bien entendu que le Conseil communal - par le biais de la Commission sécuritaire - aurait naturellement été préalablement consulté s'il avait été projeté d'allouer des ETP en faveur de la commune d'Orbe ou de toutes autres communes en faisant la demande, contre rétribution financière ou non.

Par ailleurs, je tiens quand même à relever avec satisfaction et à saluer la décision du conseil communal d'Orbe, ceci nous permettant de poursuivre notre mission dans un climat serein et positif pour la Police du Nord Vaudois.

Je tiens quand même à préciser que toutes les tâches que la police administrative effectue, c'est depuis Yverdon qu'ils le font, il n'y a pas d'ETP qui vont là-bas. Maintenant, ils font un constat, un bilan, voir ce qui est fait, s'ils prennent des tâches - encore faut-il qu'elles soient listées, puisque ça a commencé au mois de janvier - tout s'effectue depuis Yverdon. Il n'y a pas d'ETP qui partent à Orbe, ni sur le terrain comme vous mentionnez un ASP, ni au niveau administratif.

Pour le moment, il y a effectivement le chef de la police administrative qui va à Orbe voir ce qu'il en est, pour faire un état des lieux, mais il y va quelques heures, il y a des séances qui se font aussi à Yverdon, mais il n'y a rien - au niveau du personnel - qui part sur Orbe et rien d'autre que de ce que je vous ai dit sur les quatre étapes qui ont été prévues par la Municipalité ne sont mises en fonction. C'est vraiment ces quatre étapes qui sont là.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Mme la Municipale, je vous remercie pour ces informations qui sont très contradictoires avec celles qui ont été données au conseil communal d'Orbe.

Donc, je ne sais pas qui a mal compris l'autre, mais en tous les cas, il y a, pour le moins, une incompréhension crasse entre ce que vous venez de nous déclarer et ce que la municipalité d'Orbe a communiqué à son conseil communal.

Donc, je souhaiterais pour ma part, que ceci soit clarifié avec les autorités d'Orbe, avec le conseil communal d'Orbe et avec notre propre Conseil, de façon que nous soyons dûment informés des intentions de la Municipalité parce que, quand bien même... Non, ce n'est pas fait ! Il a fallu venir chercher les informations, je suis désolé. Quand bien même, il n'y aurait pas d'ETP transféré, vous venez de nous expliquer qu'il y a déjà actuellement un travail qui est réalisé par la police administrative au service de la police d'Orbe, sans contreparties financières puisque celles-ci doivent être évaluées.

Donc, j'ai bien entendu ce que vous venez de dire, et comme je vous l'ai souligné dans mon intervention, je ne suis pas persuadé que la police d'Yverdon, la police administrative, la police du commerce aient les ressources pour faire cette prestation sans augmenter en fait, ou diminuer les prestations qu'elle peut exercer pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, l'un dans l'autre, ou alors ça veut dire qu'ils ont du temps à perdre et qu'ils mettent leur temps disponible à disposition de la ville d'Orbe. Donc, je ne suis pas très satisfait par la réponse qui a été donnée.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Puisque j'ai été cité dans l'intervention de M. le Conseiller VALCESCHINI. Vous posez la question de savoir, M. le Conseiller, qui a compris quoi et qui dit vrai quelque part.

Alors, vous venez d'entendre la réponse de la Municipalité par la voix de la responsable de la sécurité publique d'Yverdon et région, et c'est donc cette version que la Municipalité a pris, a décidé et confirme. En plus de ça, je viens de signer la confirmation de cette incompréhension à la Municipalité d'Orbe par un courrier qui réprécise les décisions de la Municipalité qui ont été communiquées en début d'année et qui, visiblement, lors des débats à Orbe ont dérapé dans une direction qui n'est pas celle qui est adoptée par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains.

J'espère de ce côté-là qu'on vous a rassuré. Et si les relations avec la Municipalité d'Orbe ou un autre partenaire d'ailleurs de l'Association Police Nord Vaudois devait se modifier et bien vous en seriez les premiers informés.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Et bien, je vous remercie pour ces compléments et je me réjouis de voir la suite.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pascal GAFNER :

Cela fait maintenant trois heures que ce Conseil travaille consciencieusement, et avant d'entendre les quatre prochaines interventions, je propose à ce Conseil de faire une pause de dix

minutes selon l'article 85 de notre règlement.

Y-a-t-il des avis contraires ?

*Demande de suspension
de séance refusée*

Je vois qu'un certain nombre de Conseillers préfèrent rester en place. Je vous propose donc de poursuivre le travail.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.6

Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Projet Kindercity)

Nous avons pu lire récemment dans la presse que, cette fois c'est bon, le projet Kindercity va pouvoir démarrer et qu'une inauguration est prévue pour mai 2019. Les différents articles mentionnaient également que je cite « Kindercity comprendra deux bâtiments reliés par un atrium. Le tout s'étalant sur une surface de 14'400 m². Le bâtiment accueillant le centre ludo-éducatif se dressera sur trois étages. Le rez-de-chaussée hébergera cinq salles de cinéma alors que les étages seront dédiés aux expositions pour les enfants de 0 à 12 ans et leurs parents. Le second bâtiment, de six étages, comprendra notamment un food court avec des restaurants, une Coop, un fablab, un espace de coworking, un fitness ou encore des cabinets médicaux. » Donc pour résumer, un centre commercial, des restaurants et une salle multiplexe.

Les retombées de Kindercity seront multiples et les aspects, notamment sur les aspects comme l'identification de notre Ville à la technologie de pointe en seront renforcés. Ce que je n'avais pas compris dans ce projet, c'est qu'il y avait un volet beaucoup plus commercial.

Dans le même article, notre Syndic affirmait : « Nous devons désormais adapter le secteur à ce projet d'envergure. Nous allons prochainement lancer un appel d'offres pour la création d'un parking mutualisé. »

On peut donc en déduire que, dans un avenir assez proche, je vous rappelle en mai 2019, nous aurons à Y-Parc : un parking, un centre commercial, des restaurants et plusieurs salles de cinéma. Vous conviendrez avec moi, que pour les commerçants du centre-ville, la nouvelle ne doit pas être particulièrement réjouissante.

Nous avons, il y a quelques années, appelé de nos vœux la création d'un bâtiment emblématique sur la place de l'Ancien-Stand. Cette réalisation semble aller de pair avec la création du parking souterrain de la Place d'Armes et devra permettre d'amener des activités commerciales et de loisirs et ainsi contribuer à renforcer la vie au centre-ville.

En même temps, nous allons construire une route de contournement afin de permettre d'éviter ce centre-ville et avec, aux deux extrémités de cette route, des zones avec des commerces et différentes activités de loisirs. Pour rendre l'endroit encore plus accessible, elles sont proches d'une sortie d'autoroute. Je ne vois pas très bien comment nous allons inciter les éventuels clients à venir au centre.

Et si mon analyse est correcte, je pense que d'éventuels investisseurs peuvent également faire cette analyse. J'adresse à la Municipalité une série de questions que je ne lui ai pas fournies à l'avance. Mon objectif est d'obtenir des réponses courtes afin d'évaluer la pertinence de déposer une motion ou un postulat sur ce sujet.

Mes questions sont les suivantes, donc les réponses peuvent être très courtes, ça peut être aussi genre oui/non :

1. L'impact de Kindercity sur les différents projets prévus au centre-ville a-t-il fait l'objet d'une étude ?
2. La Municipalité peut-elle nous garantir aujourd'hui que le projet du parking de la Place

d'Armes se fera comme prévu ?

3. La construction d'un bâtiment multifonctionnel avec un centre commercial, des salles de cinéma, le musée de la mode et la bibliothèque envisagée pour 2021 reste-t-elle d'actualité ?
4. Et puis, la Municipalité est-elle en mesure de fournir au Conseil communal un document synthétique représentant les différents projets d'envergure afin de nous donner une vue d'ensemble ? Là, je pense à une espèce de schéma directeur.

Voilà, je vous remercie pour vos courtes réponses.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je peux vous répondre M. le Conseiller.

A la première question : oui ; à la deuxième : oui ; à la troisième : oui ; à la quatrième : oui.

Rires dans la salle

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Merci beaucoup !

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vous remercie.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Et donc, je remercie la Municipalité pour sa réponse à la foi concise et courte.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.7

Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Compagnies privées de bus low-cost)

Vous avez sans doute appris comme moi par la presse que plusieurs compagnies privées de bus low-cost, qui effectuent normalement des courses à l'international, envisageaient, suite à une décision de l'Office fédéral des transports, d'offrir, dorénavant, des lignes de bus au niveau national qui desserviront certaines villes suisses entre elles. Il apparaît, à la lecture notamment des articles de presse, qu'Yverdon figure parmi les villes qui seront potentiellement desservies par ces compagnies de bus low-cost.

Cette annonce, on l'a vu, a suscité de nombreuses critiques sur la pertinence de telles lignes nationales. Et la crainte qui a été exprimée, et que nous partageons, est que d'une part, ces lignes viennent concurrencer et potentiellement mettre en péril, en tout cas une partie, du réseau public de bus et de train déjà existant et puis que d'autre part, l'autre crainte que nous avons, c'est qu'on sabote ainsi finalement les investissements qui ont été faits depuis un certain nombre d'années par la collectivité publique pour favoriser le transfert de la route vers le rail.

Il semblerait d'ailleurs que - et toujours selon ce qu'on peut lire dans la presse, il semblerait d'ailleurs que des villes comme Nyon, comme Vevey, comme Sion ont refusé d'octroyer à ces différentes compagnies de bus low-cost l'autorisation de stationner sur leur territoire à proximité des gares ou dans le centre-ville.

Mais quand est-il d'Yverdon ? Et c'est là, du coup, les questions que je voudrais poser ce soir à la Municipalité, elles sont brèves, mais j'espère une réponse brève mais néanmoins complète. Je

vais y aller lentement vu que vous ne les avez pas sous les yeux :

- La Municipalité d'Yverdon a-t-elle été approchée pour autoriser le stationnement de telles lignes de bus sur son territoire ?
- Si oui, par qui ?
- Quelle a été sa réponse ?
- Et sur quels éléments la Municipalité s'est-elle alors fondée, le cas échéant, pour appuyer, fonder sa réponse ?

Je vous remercie.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Voilà, alors c'est bien parce que vous ne m'avez pas transmis vos questions, mais j'avais anticipé, merci.

Alors, l'entreprise Domo Reisen, donc qui est une entreprise suisse, a transmis courant 2017 une demande de concession à l'Office fédéral des transports, donc l'OFT, pour l'exploitation de nouvelles lignes de bus grandes distances en Suisse.

L'octroi des concessions est de compétence fédérale. Mais la procédure prévoit la consultation des cantons et des communes concernées.

La Municipalité a autorisé l'attribution d'un emplacement sur le côté du Théâtre Benno Besson, destiné à la prise en charge et à la dépose des passagers. Elle se fera sur une zone destinée aux cars, sans empiètement sur les quais et zones utilisées par les transporteurs urbains et interurbains. L'emplacement retenu tient compte des contraintes des partenaires concernés, soit Travys et CarPostal.

L'emplacement étant situé sur la voie publique, aucune réservation ni privatisation du site n'est possible. Seuls les jours et heures de desserte pourront faire l'objet de restriction de stationnement ou d'arrêt des bus. Le stationnement des bus sur site ne pourra excéder quinze minutes.

Et d'autre part, l'infrastructure de l'arrêt sera entièrement financée par la Compagnie privée et une redevance annuelle leur sera facturée pour usage du domaine public.

Donc, aujourd'hui, nous n'avons qu'une seule compagnie qui a fait la demande, du fait qu'elle est suisse, puisqu'il y a aussi des compagnies étrangères qui en font la demande, ça on n'a pas été du tout approché, du fait qu'elle est suisse et qu'il y a quand même un côté économique au niveau de la Suisse, la Municipalité a décidé d'accéder à cette demande.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Si j'entends bien votre réponse, vous n'avez a priori pas tenu compte du fait que ces compagnies potentiellement viennent concurrencer les services existants ou qu'est-ce que vous en avez fait ?

Et enfin voilà, parce qu'il me semble que là, on a une problématique quand même par rapport aux investissements qu'on fait dans le domaine, qui se pose.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors je vais être claire, c'est la liberté de commerce. Donc de quel droit une commune interdirait à un commerce de faire du commerce, si on veut bien.

Et puis je rappelle quand même que ces lignes, faudra-t-elles encore qu'elles marchent parce qu'aujourd'hui faire quatre heures Yverdon - Zürich, quatre heures certes à un tarif peut-être meilleur marché que les CFF, je ne suis pas sûre que tout le monde aille dans ce sens-là. Ce

sera à voir, on ne sait pas du tout ce que ça va donner, mais c'est une liberté de commerce, ça c'est sûr.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Rassurez-vous je serai brève, merci M. le Président.

Alors j'entends bien votre argument de la liberté de commerce, mais d'autres villes l'on interdit donc ce n'est pas la liberté de commerce qui interdit de le faire, c'est possible et il me semble que dans une problématique comme celle-ci, on doit non seulement tenir compte de la liberté de commerce, mais aussi des impacts écologiques et puis d'impacts surtout par rapport à des investissements qui sont faits par les collectivités publiques et qui, du coup, sont un peu de l'argent qu'on lance en l'air en risquant de mettre en danger ces lignes-là.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Je veux juste venir sur l'aspect écologique quand même parce que je ne l'ai pas cité. Mais je pense qu'il vaut mieux avoir un bus qui se déplace, certes meilleur marché avec plus de temps, que X voitures qui vont faire le trajet Yverdon - Zürich.

Je pense que l'aspect écologique, il sera plus réduit, voilà.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Je préfère aussi les transports collectifs aux transports privés, mais les transports collectifs existent déjà en Suisse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.8

Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Postulat 02.11.2017 Taxe équipement communautaire: proposition date examen commission)

Une brève question. Le 2 novembre 2017, notre Conseil communal a décidé de renvoyer le postulat dont je suis l'auteur, intitulé « Besoin en équipements et en infrastructures : il faut trouver de nouvelles sources de financement ».

Quatre mois après, je me permets de demander à la Municipalité quand cette commission pourra valablement siéger en présence des experts en la matière ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est effectivement aussi une réponse courte.

Moi, j'ai un rendez-vous avec la commission le 8 mars, c'est-à-dire jeudi prochain.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Merci, M. le Syndic, je suis heureux de l'apprendre, je consulte mon agenda, je remarque que le 8 mars je serai absent et que je n'ai reçu aucune convocation, ce qui pose quand même un problème.

Donc, je suggérerais à la Municipalité de proposer une autre date et comme évoqué lors du développement de mon postulat, je trouverais aussi intéressant d'attendre la fin des travaux et des débats relatifs à la loi sur l'aménagement du territoire qui a lieu au niveau cantonal puisque plusieurs décisions relatives à cette loi pourraient impacter la position de notre Conseil et la Municipalité sur mon postulat.

Donc, d'une part, je ne serai pas présent le 8 mars, je vous en informe, mais d'autre part je vous invite à choisir une date qui serait plus en phase à la fin des travaux du Grand Conseil sur la loi sur l'aménagement du territoire.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.9

Un Remerciement de M. le Conseiller Ramesh VASWANI (Aux SDIS, PNV et PCi pour leur travail lors de l'incendie du Moulin le 06.02.2018)

Le 6 février, il y a eu un incident ici à Yverdon. C'est notre monument qui était détruit par l'incendie, donc le Moulin d'Yverdon.

J'ai été touché de près et j'ai pu voir le bon travail du corps des sapeurs-pompiers, la PNV et la protection civile qui a été fait et j'aimerais simplement dire à la Municipale, Mme Valérie JAGGI WEPF, de remercier vraiment les trois corps, parce qu'ils ont vraiment fait un travail qui a été merveilleux. Merci beaucoup.

Applaudissements

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci, M. le Conseiller. Ce sera fait, les remerciements seront transmis, mais je pense que beaucoup l'on entendu de vive voix, mais j'en suis très touchée. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.10

Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Déneigement, quelle priorité ?)

M. le Président, si vous le permettez, j'ai une brève question à la Municipalité : 149 mots, mais pour n'en n'oublier aucun, je lis mon texte.

Ce matin, notre cité s'est réveillée sous une épaisse couche de neige et j'ai parcouru à pied le trajet du quartier des Prés-du-Lac jusqu'à la rue Pestalozzi en passant par la gare.

Sur mon chemin, je n'ai pas croisé le moindre véhicule de déneigement alors que la couche de neige épaisse rendait la circulation difficile, les piétons progressant eux-mêmes avec difficulté.

Le seul endroit où j'ai pu apercevoir un véhicule muni d'une lame qui s'escrimait, avec un certain succès à ôter la neige, c'est derrière l'Hôtel de Ville.

Ainsi, au moment où les cloches sonnaient 8 heures, j'observe que le seul lieu parfaitement dégagé était le parking de nos Municipaux et de leurs chefs de service.

Ma question :

Le plan de déneigement de notre Ville prévoit-il bien de donner une priorité au dégagement de ces places ou est-ce le pur fruit du hasard ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

C'est faux, M. VALCESCHINI, ce que vous dites !

Depuis trois heures du matin, 27 employés de la voirie faisaient les routes, mais ils n'ont pas fait

tous les quartiers en même temps. Il y a 300 km de trottoirs et de routes à Yverdon. On fait les trottoirs pour les personnes âgées et pour les gens qui marchent difficilement, on fait les passages piétons, on fait certaines routes, mais on y va progressivement et quand il neige, ça ne sert à rien de tout faire en même temps.

Je suis allé moi-même à Grandson ce matin à 10h00, la route d'Yverdon - Grandson était bloquée et c'est l'Etat qui devait ouvrir la route. Donc, n'allez pas raconter ça, c'est tout faux ! Pour le parking de l'Hôtel de Ville ce n'est pas la voirie qui déneige, c'est le concierge de l'Hôtel de Ville.

Voilà, je vous ai répondu.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Une brève réponse. Je suis très satisfait du travail, d'ailleurs je me suis permis d'encourager les employés de la voirie qui étaient avec une pelle en train d'essayer de déneiger un passage piéton.

Voilà, donc je ne minimise pas la qualité du travail qui est fait, mais effectivement le seul endroit où les pavés étaient visibles c'était derrière la place de l'Hôtel de Ville.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.11

Une Intervention de Mme la Conseillère Aude BRIAND (Annonce d'un dépôt d'un recours administratif pour non-respect article 106 pour le traitement du PR17.31PR)

Les rapporteurs minoritaires du préavis PR17.31PR auraient souhaité que la réalisation de la salle de gym puisse se faire rapidement dans le respect de la légalité.

Malheureusement, l'opportunité offerte n'a pas été suivie et cela va très certainement nous obliger à faire respecter le règlement par voie légale et ainsi contraindre la Municipalité à se conformer aux formes.

Dès lors, les rapporteurs de minorité informent ce Conseil qu'ils ont l'intention de déposer un recours administratif auprès de l'autorité compétente pour non-respect de l'article 106 de notre règlement et ce, comme le prévoit l'article 145 de la loi sur les communes.

Je vous remercie de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 15 de notre ordre du jour.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

J'ai une information à vous donner sur les travaux de rénovation de la rue du Four. Je veux la faire par souci de transparence puisque nous y rencontrons quelques problèmes.

Nous rencontrons quelques problèmes sur le chantier. Les investigations qui ont été effectuées par les ingénieurs civils et les spécialistes « bois » résultant des constats observés après les démontages complets des faux-plafonds sur les structures des planchers bois existants ont démontré la nécessité de mesures à prendre sur ces dernières.

En effet, nous avons constaté que de nombreux éléments étaient atteints de pourriture, qu'il

Information sur les travaux de rénovation de la rue du Four

fallait les remplacer et qu'il y avait également des sous-dimensionnements très importants de certaines parties où des interventions malheureuses du passé ont affaibli cette structure.

Pourtant, lors de la phase d'étude, des sondages ont été effectués sur les planchers. Certaines mesures ont été prévues pour le remplacement de la dalle sur le rez-de-chaussée pour la partie de l'immeuble donnant sur l'arrière-cour et le renforcement d'une partie du plancher des combles. Ces sondages avant travaux n'ont pas permis de constater l'état complet de la structure, de même que nous n'avons pas constaté d'affaissement de plancher ou autres fissures qui auraient pu nous alerter.

Les études d'ingénieurs et les mesures d'analyses et traitements fongicides du bois ont déjà été validées, ce qui a permis aux entreprises de charpente et maçonnerie BA d'établir les offres selon les mesures préconisées. Pour continuer les travaux de rénovation de l'immeuble, il faut à présent valider les offres des entreprises Kurth Charpente SA pour un montant total de CHF 130'600 et Rovero Associés pour un montant de CHF 31'800.

La liste complète des intervenants et incidences financières est la suivante. Ainsi, je suis totalement transparente :

- étude complémentaire des reprises de structures, 2M Ingénieurs civils : CHF 9'700
- étude complémentaire des structures bois, ratio bois, ingénieurs bois : CHF 23'800
- échantillons analysés, plancher bois, Sani-Bois : CHF 2'500
- traitement fongicide et tête de solives, Sani-Bois : CHF 5'408.50
- remplacement de solives et renforcement de charpente, Kurth Charpente : CHF 42'732.95
- création d'un solivage comble BLC sans appui, Kurth Charpente : CHF 75'802.10
- pose de DIN métalliques et d'ALmix bois/béton Rovero SA : CHF 38'852.70

Ce que j'ai omis de vous dire, c'est que les trois premiers postes étaient arrondis, mais qu'en fait je les avais sur un autre papier exactement au centime près, ce qui donne pour le total des mesures CHF 205'716.50 avec une moins-value, donc travaux supprimés ou remplacés de CHF 24'940.85. Ainsi, le total est de CHF 180'775.65 plus les fouilles archéologiques que l'on nous a imposées à CHF 40'000 soit un surcoût de CHF 220'775.65.

Mais bon, la bonne nouvelle c'est qu'on a été large avec les imprévus et que pour l'instant c'est aussi largement couvert par les imprévus. Il restera un solde sur investissement à ce jour de CHF 118'649.10.

Enfin, peut-être que certains d'entre vous ont constaté que le restaurant était fermé depuis samedi pour la préparation du déménagement qui est prévu jeudi et vendredi 1^{er} et 2 mars. Les meubles et le matériel seront stockés à l'avenue des Sports 5.

En principe, cela ne devrait pas retarder les travaux normalement. Si cela devait néanmoins être le cas, je vous renseignerai tout à fait en détail sur la suite, si la suite devait venir à poser d'autres problèmes.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci, Mme la Municipale, nous prenons acte de votre communication qui, à mon avis, aurait dû être plutôt déposée au point 8 de notre ordre du jour.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture**M. le Président Pascal GAFNER :**

La discussion est toujours ouverte au point 15 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je demande à la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

Cela ne semble pas être le cas.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 22 mars 2018 à 20 heures.

Il est 23h18, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal GAFNER

Président



Anne LEUENBERGER

Secrétaire adjointe